



# Rapport régional de l'Afrique sur les objectifs de développement durable

## Résumé



# Rapport régional de l'Afrique sur les objectifs de développement durable

## Résumé



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique



Union africaine



Banque africaine de  
développement

## **Commandes**

Pour commander des exemplaires du rapport *Rapport régional de l'Afrique sur les objectifs de développement durable, Résumé* de la Commission économique pour l'Afrique, veuillez contacter:

Publications  
Commission économique pour l'Afrique  
P.O. Box 3001  
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900  
Télécopie: +251-11-551-4416  
Adresse électronique: [ecainfo@uneca.org](mailto:ecainfo@uneca.org)  
Web: [www.uneca.org](http://www.uneca.org)

© Commission économique pour l'Afrique, 2015  
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés  
Premier tirage: février 2015

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Production, création et publication par la Section des publications de la CEA.

Photographies de la page de couverture: UN Photo/Tim McKulka, Stock.xchng/Lars Sundstrom, Robert Parzychowski, Nate Brelsford, UN Photo/Fred Noy, Stock.xchng/Patrick Hajzler, UN Photo/Martine Perret, Stock.xchng/Robert Linder.

# Table des matières

<b>I. Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>II. Antécédents et contexte.....</b>	<b>1</b>
<b>III. Développement durable : concepts, cadres d'orientation et critères .....</b>	<b>2</b>
<b>IV. Objectifs de développement durable : principes, vision, cadre d'orientation et critères.....</b>	<b>3</b>
<b>V. Priorités du développement durable dans les cinq sous-régions africaines .....</b>	<b>3</b>
<b>VI. Vue d'ensemble des enjeux et des priorités du développement durable en Afrique .....</b>	<b>6</b>
<b>VII. Objectifs de développement durable proposés .....</b>	<b>14</b>
<b>VIII. Stratégie et moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable proposés.....</b>	<b>16</b>
<b>IX. Suivi et évaluation.....</b>	<b>16</b>
<b>X. Conclusion et recommandations .....</b>	<b>17</b>
Références .....	21
Annexe : Objectifs, cibles et indicateurs de développement durable de la Région Afrique .....	26



# I. Introduction

Le présent rapport est un résumé du Rapport régional de l'Afrique sur les objectifs de développement durable. Établi dans le cadre des processus de suivi de Rio+20 en Afrique et de consultation sur le programme de développement pour l'après-2015, il est alimenté par les informations recueillies à l'occasion des processus consultatifs menés dans les cinq sous-régions du continent et parmi certaines institutions qui soutiennent le développement dans la région. Il s'appuie en outre sur une vaste analyse documentaire.

Le présent rapport a été soumis à l'examen de la Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable, qui s'est tenue du 31 octobre au 5 novembre 2013. Il a été finalisé sur la base des observations et recommandations ainsi obtenues. Les 12 objectifs de développement durable proposés ont également été évalués à cette réunion. Celle-ci réunissait des ministres et autres représentants de haut niveau des pays africains. Des organisations régionales et sous-régionales, un large éventail de grands groupes et des partenaires de développement y étaient également représentés. Le document final de la Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable a été adopté en tant que contribution au travail du Comité de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015.

## II. Antécédents et contexte

La formulation d'objectifs de développement durable figurait parmi les principaux engagements pris à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 (Rio+20). Le document final de Rio+20, intitulé « L'avenir que nous voulons », affirmait que l'élaboration de tels objectifs pouvait contribuer au lancement d'une action ciblée et cohérente en faveur du développement durable, et soulignait notamment qu'ils devaient pour cela prendre en compte et incorporer, de manière équilibrée, les trois dimensions du développement durable et les rapports entre celles-ci. La Conférence a également conclu que les objectifs de développement durable devaient être conformes et intégrés au programme de développement pour l'après-2015, et elle s'est prononcée en faveur d'un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif ouvert à toutes les parties prenantes afin de les formuler.

Dans le prolongement de Rio+20, l'Assemblée générale des Nations Unies a établi en janvier 2013 un Groupe de travail ouvert pour encadrer la formulation des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale. Au niveau régional, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a créé en mai 2013 le Comité de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015, afin de superviser le processus africain et de lui fournir ses orientations politiques. Le Comité de haut niveau a été chargé de finaliser la position africaine commune et de veiller à ce que les priorités retenues soient intégrées dans le programme de développement pour l'après-2015.

Toujours dans le prolongement de Rio+20, une Réunion régionale d'application pour l'Afrique a été organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, dans le but d'examiner les principales conclusions de Rio+20 et de délibérer sur leurs implications pour le continent. La Réunion a préconisé la mise en œuvre en Afrique d'un mécanisme de consultation efficace, ouvert et participatif afin de mettre au point les objectifs, indicateurs et cibles qui doivent sous-tendre les objectifs de développement durable. Le Programme de développement pour l'après-2015 a également fait l'objet de consultations sous-régionales et régionales visant à orienter la définition de domaines d'action prioritaires susceptibles de recueillir un large assentiment auprès des multiples parties prenantes de la région.

### III. Développement durable : concepts, cadres d'orientation et critères

L'humanité a les moyens d'assurer son développement durable, c'est-à-dire de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs<sup>1</sup>. Le concept de développement durable est né d'une évolution progressive des perspectives de développement. Au cours des années 50 et 60, le développement s'était surtout concentré sur la croissance économique et l'accroissement de la production par l'application de théories de productivité. Pendant les années 70, toutefois, le constat que les fossés qui allaient grandissant entre les riches et les pauvres, entre les régions et au sein des régions elles-mêmes, a déplacé l'attention sur les questions d'équité et sur les éléments clefs qu'étaient le développement social et la distribution des revenus<sup>2</sup>. Pendant la même période, le constat de l'impact que la croissance économique avait sur l'environnement a attiré l'attention sur l'importance d'une intégration des préoccupations environnementales dans le processus de développement.

Le développement durable est fonction des rapports qui existent entre ses trois dimensions que sont la croissance économique, le développement social et la durabilité environnementale. L'environnement, considéré comme la source de la vie, donne lieu à l'activité économique, laquelle soutient le développement social. Sans croissance, il n'y a pas de développement social. Cela étant, cette relation n'est pas nécessairement linéaire, l'environnement pouvant lui aussi influencer directement sur le développement social.

L'enjeu du développement durable consiste à réaliser un équilibre dans les rapports entre ces trois dimensions. La croissance économique doit être respectueuse de l'environnement et socialement responsable. Sa viabilité sera fonction des efforts déployés en faveur, notamment, d'une utilisation efficace et durable des ressources naturelles, du recours à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, du développement des énergies renouvelables, d'une réduction des émissions de carbone dues à la production de biens et à la fourniture de services, ainsi que d'une production et d'une consommation moins intensives des ressources, des biens et des services. Autant de facteurs qui favorisent le développement de systèmes de production performants et résistants, qui minimisent l'épuisement des ressources, leur dégradation et les émissions de gaz à effet de serre, et qui conduisent de ce fait à des économies plus fortes et plus résilientes.

Les trois dimensions du développement durable s'inscrivent dans le rôle important que sont appelées à jouer la gouvernance et les institutions. Rôle d'autant plus fondamental pour le développement durable dans la région, que la gouvernance et les institutions sont les bases sur lesquelles reposent à la fois la croissance économique et un développement socialement responsable et respectueux de l'environnement. De fait, c'est par une gouvernance favorable et des institutions fonctionnelles que sont établis les cadres constitutionnels, réglementaires, légaux et de responsabilisation qui doivent permettre aux activités productives de prendre leur essor et, partant, de renforcer le développement durable.

---

1 En 1987, les Nations Unies ont publié le Rapport Brundtland, dans lequel se trouvait ce qui allait devenir une des définitions les plus communément reconnues du développement durable : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » La Commission mondiale sur l'environnement et le développement, communément appelée Commission Brundtland, du nom de sa Présidente, Mme Gro Harlem Brundtland, Première Ministre norvégienne, a été mise sur pied par les Nations Unies en 1983. Elle a été créée pour faire face aux préoccupations croissantes suscitées par « la dégradation accélérée de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que par ses conséquences pour le développement économique et social ». En établissant la Commission, l'Assemblée générale des Nations Unies a pris acte du caractère mondial des grands problèmes d'environnement et du fait que tous les pays avaient intérêt à adopter des politiques orientées vers un développement durable.

2 Voir Commission économique pour l'Afrique, *Africa Regional Report on Sustainable Development*, mai 2012.



## **IV. Objectifs de développement durable : principes, vision, cadre d'orientation et critères**

Les objectifs de développement durable ont été élaborés en prenant le plus grand soin d'aligner les objectifs, cibles et indicateurs proposés sur la vision, les principes, le cadre d'orientation et les critères arrêtés aux échelons régional et mondial. À l'échelon mondial, le Groupe de haut niveau mis en place par le Secrétaire général a recommandé que la série d'objectifs de développement durable respecte certains principes, notamment que les objectifs soient de caractère universel, qu'ils couvrent une variété de domaines que n'abordent pas les objectifs du Millénaire pour le développement, tels que l'énergie et les changements climatiques, qu'ils englobent tant les dimensions économique, sociale et environnementale du développement que les rapports entre elles, qu'ils s'assortissent d'outils de mesure des progrès et qu'ils soient sujets à réexamen en fonction de l'évolution des connaissances et des données.

Au niveau de la Région Afrique, la Réunion régionale africaine d'application a proposé que les objectifs de développement durable soient fondés, en autres, sur les principes de Rio, que les objectifs, cibles et indicateurs intègrent les trois dimensions du développement durable, que les objectifs soient orientés vers l'action de sorte que leur réalisation puisse être suivie et évaluée, qu'ils soient universels et adaptables, qu'ils soient assortis de moyens de mise en œuvre appropriés, et qu'ils soient favorables à un développement équitable et inclusif centré sur l'être humain.

Le document final de Rio+20 fournit également des indications sur ce que les objectifs doivent viser. Il s'agit avant tout d'éliminer la pauvreté, ce qui dans les pays en développement exige une croissance économique soutenue, inclusive et équitable. En Afrique tout particulièrement, l'élaboration d'objectifs de développement durable est critique en l'état actuel du développement mondial. Les objectifs du Millénaire pour le développement arriveront à terme en 2015. Si des progrès ont été accomplis à l'échelle mondiale, l'Afrique accuse un retard dans la réalisation de la plupart de ces objectifs, lesquels resteront donc d'actualité au-delà de 2015. Le processus de formulation des objectifs de développement durable doit par conséquent reconnaître la nécessité d'une complémentarité avec les objectifs du Millénaire pour le développement.

## **V. Priorités du développement durable dans les cinq sous-régions africaines**

Le présent rapport et les objectifs de développement durable qui y sont proposés sont fondés sur les sources d'information que sont la documentation, la consultation avec les organes régionaux et sous-régionaux, et les priorités de développement durable retenues dans les rapports soumis par les cinq sous-régions africaines, à savoir l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. Les cinq rapports sous-régionaux ont été établis sur la base d'une analyse documentaire approfondie, d'enquêtes de terrain et de consultations avec les parties prenantes sous-régionales. Ils ont été discutés sous forme de projets à la Réunion régionale africaine de consultation sur les objectifs de développement durable, organisée conjointement par la CEA, la CUA et la BAD du 31 octobre au 5 novembre 2013.

Outre les thèmes transversaux communs tels que la gouvernance et les institutions, la paix et la sécurité, le financement, le développement des capacités et le transfert de technologie (voir tableau 1), les questions suivantes ont été retenues comme prioritaires au niveau sous-régional :

**Afrique du Nord :** les changements climatiques et les problèmes environnementaux ; la dépendance à l'égard des produits primaires et la faible diversification économique ; le manque de croissance créatrice

d'emplois ; l'insécurité alimentaire ; l'accès inégal et insuffisant aux services de base ; l'insécurité énergétique et la nécessité d'investir dans les énergies renouvelables.

**Afrique de l'Ouest :** la lutte contre la pauvreté ; l'égalité des sexes ; l'amélioration de la qualité de l'enseignement ; l'élargissement de l'accès aux soins de santé de bonne qualité et abordables ; le développement durable des infrastructures hydriques, énergétiques et de transport, et la croissance inclusive ; la sécurité agricole et alimentaire ; la bonne gestion des ressources environnementales et naturelles ; la protection sociale des populations pauvres et vulnérables ; la gestion du milieu urbain et l'assainissement ; le renforcement des partenariats pour le développement.

**Afrique centrale :** la diversification économique face à une dépendance excessive à l'égard des ressources naturelles ; la pauvreté, la faim et la malnutrition ; l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ; l'amélioration de l'accès à l'éducation et de la qualité de celle-ci ; la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ; le chômage et le sous-emploi ; l'amélioration de la gestion des ressources environnementales, des ressources hydriques et du milieu urbain.

**Afrique de l'Est :** une croissance économique forte et soutenue qui favorise l'emploi et le développement humain ; l'amélioration de l'éducation et de la formation professionnelle ; l'augmentation de la productivité et de la valeur ajoutée agricoles ; le développement des énergies renouvelables ; l'élargissement de l'accès aux soins de santé abordables ; l'action face aux défis environnementaux et climatiques ; le développement infrastructurel.

**Afrique australe :** la lutte contre la pauvreté et l'inégalité ; l'amélioration de la santé et de la nutrition ; l'amélioration de l'éducation ; la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ; la gestion viable de l'environnement et les changements climatiques.

**Tableau 1 : Récapitulatif des priorités sous-régionales en matière de développement durable**

Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Ouest
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sociopolitique</li> <li>2. Promouvoir la bonne gouvernance et la responsabilisation</li> <li>3. Développer les infrastructures physiques, économiques et sociales</li> <li>4. Lutter contre la pauvreté et promouvoir la sécurité alimentaire</li> <li>5. Promouvoir la croissance verte et la création d'emplois décents</li> <li>6. Élargir l'accès à la santé en visant la santé pour tous</li> <li>7. Assurer l'éducation secondaire et la formation professionnelle pour tous</li> <li>8. Assurer la protection de l'environnement et promouvoir la résilience face aux changements climatiques</li> <li>9. Promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réaliser une croissance et une transformation économiques durables et inclusives</li> <li>2. Assurer durablement la sécurité alimentaire, l'accès à l'alimentation et l'utilisation des aliments</li> <li>3. Gérer les terres et protéger la biodiversité de façon durable</li> <li>4. Promouvoir la science et la technologie au service du développement</li> <li>5. Gérer les risques liés aux catastrophes</li> <li>6. Assurer la bonne gouvernance, la paix et la sécurité</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduire la marginalisation et l'exclusion sociale des populations vulnérables</li> <li>2. Favoriser la transition vers une économie verte et inclusive</li> <li>3. Assurer l'accès aux services de base pour tous</li> <li>4. Construire une paix durable sur une base transparente</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Éliminer durablement la pauvreté</li> <li>2. Améliorer le niveau d'éducation et de formation</li> <li>3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</li> <li>4. Améliorer la santé et l'état nutritionnel</li> <li>5. Assurer la viabilité environnementale</li> <li>6. Améliorer la gouvernance et les institutions</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim</li> <li>2. Assurer l'égalité des sexes et un accès équitable à l'éducation primaire et secondaire pour tous</li> <li>3. Améliorer la santé infantile et maternelle</li> <li>4. Assurer l'accès aux services de prestation de soins de santé pour tous</li> <li>5. Accroître et améliorer l'infrastructure et la gestion du milieu urbain</li> <li>6. Améliorer la croissance économique inclusive</li> <li>7. Réaliser la transformation structurelle de l'économie</li> <li>8. Assurer la bonne gouvernance, la paix et la sécurité</li> <li>9. Réduire la dégradation de l'environnement et la pollution (assurer l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles)</li> <li>10. Renforcer les partenariats public-privé pour le développement (finance-ment et partenariats extérieurs)</li> </ol>

# VI. Vue d'ensemble des enjeux et des priorités du développement durable en Afrique

## A. Principaux enjeux et priorités du développement économique

### Croissance économique, emplois et transformation structurelle

Au cours de la dernière décennie, les économies africaines ont enregistré des taux de croissance soutenus et impressionnants. En 2013, le taux de croissance moyen pour le continent était de 4 %, soit presque deux fois plus que la moyenne mondiale. Le quart des pays de la région ont connu une croissance de 7 % ou plus, et plusieurs d'entre eux figurent parmi les économies à plus forte croissance du monde. Pour remarquable qu'elle soit, cette croissance présente un troublant paradoxe. Ses résultats brillants en matière de produit intérieur brut (PIB) n'empêchent pas l'Afrique d'enregistrer les niveaux de développement humain et social les plus bas et de voir une grande partie de sa population engluée dans la pauvreté, à la merci d'un chômage et d'inégalités généralisés. Pour que sa forte croissance économique se traduise par un développement économique soutenu et inclusif, l'Afrique doit se doter de stratégies de développement qui favorisent la diversification économique, créent des emplois, réduisent les inégalités et la pauvreté, et élargissent l'accès aux services de base. Seule une transformation structurelle lui permettra de réaliser ces objectifs.

Pour assurer sa transformation structurelle, l'Afrique devra passer d'une configuration où l'emploi et la production reposent sur des économies agricoles, hautement dépendantes des ressources naturelles, à une structure économique privilégiant le développement industriel et les services modernes, et se caractérisant par un haut potentiel d'emploi, une distribution plus équitable des revenus, des produits manufacturés diversifiés, l'ajout de valeur par la transformation des matières premières, une utilisation optimale et durable des ressources naturelles, une résistance accrue aux chocs exogènes, et une plus grande intégration régionale.

### Agriculture et sécurité alimentaire et nutritionnelle

L'agriculture est la principale source de subsistance pour les deux tiers environ de la population de la région ; elle représente à peu près le tiers de son PIB et emploie quelque 60 % de sa population (BAD, 2013). Il est donc essentiel d'en renforcer les résultats pour assurer la sécurité alimentaire et réduire durablement la pauvreté. Le secteur agricole est cependant en proie à bien des difficultés, qu'il s'agisse de l'accès insuffisant aux facteurs de production, du sous-investissement, des entraves tenant aux dispositions légales et aux politiques foncières, des défis environnementaux et des changements climatiques.

Dans le cadre des objectifs de développement durable, il est impératif de résoudre ces difficultés. Une intensification viable de l'agriculture et une utilisation plus répandue des technologies améliorées stimuleront la productivité et la transformation du secteur. Un secteur agricole plus vert est nécessaire pour faire face aux risques associés à l'intensification de l'agriculture. La mise en œuvre de pratiques agricoles climatiquement rationnelles et l'amélioration générale de l'efficacité de l'agriculture offrent d'importantes possibilités de concilier l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des effets de ces changements avec l'augmentation de la productivité agricole et la résolution des questions posées par la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

### Énergie

L'Afrique se trouve confrontée à de nombreux défis dans le domaine de l'énergie. Plus de 75 % de sa population n'a pas l'électricité et 81 % des Africains doivent compter sur les biocombustibles solides tra-

ditionnels pour la cuisson de leurs aliments. Seulement un quart environ de la population de l'Afrique subsaharienne a accès à l'électricité, alors que cette proportion est d'environ 50 % en Asie du Sud et de plus de 80 % en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. L'électricité produite actuellement suffirait juste à alimenter une ampoule par personne pendant trois heures chaque jour<sup>1</sup>.

D'ici à 2030, si les choses suivent leur cours actuel, sur une population totale estimée à 1,5 milliard de personnes, 655 millions (44 %) n'auront pas accès à l'électricité et 883 millions (59 %) ne disposeront pas d'installations de cuisson écologiques (International Renewable Energy Agency, 2013).

La population africaine continue de dépendre dans une large mesure de l'exploitation non durable des formes traditionnelles de bioénergie que sont le charbon de bois et le bois à brûler, alors que l'utilisation de ces combustibles de cuisson peut entraîner une importante mortalité due à la pollution domestique. Plus de 30 pays subsahariens ont connu des pénuries de courant électrique pendant les 5 à 10 dernières années, les délestages et l'alimentation insuffisante affectant divers aspects du développement. À cela s'ajoute que même les abondantes ressources de l'Afrique en énergie fossile et renouvelable connaissent des difficultés de cet ordre. Ce qui explique que le modèle de développement énergétique n'ait pas été en mesure de livrer le niveau souhaité de sécurité et de services énergétiques.

## Consommation et production durables

Selon les chiffres de 2008, le niveau de productivité des ressources et des matières de l'Afrique – c'est-à-dire le rapport de l'activité économique (généralement exprimée par le PIB) sur la quantité totale de matières directement utilisées – est très bas (environ 516 dollars É.-U. par tonne de matières) par rapport à la moyenne mondiale de 950 dollars É.-U. par tonne. Les modes de consommation donnent lieu à des préoccupations croissantes, notamment en raison de l'évolution des habitudes de consommation d'une classe moyenne de plus en plus aisée. L'Afrique maintient en outre sa grande dépendance à l'égard des combustibles solides (tels que le bois, le charbon de bois, les résidus de culture, les autres déchets agricoles, le fumier, les arbustes, la paille et le charbon) comme source primaire d'énergie domestique pour la cuisine et le chauffage. En 2010, plus de 90 % de la population de 21 pays utilisait ce type de combustibles.

Face à l'industrialisation menée par l'Afrique en vue de sa transformation structurelle, et à l'utilisation des ressources naturelles qui s'ensuit, une attention plus grande doit être accordée à la durabilité de la consommation et de la production de la région. Il est impératif que s'intensifient les efforts déployés par les gouvernements, le secteur privé, les communautés locales et les individus en vue d'une responsabilisation sociale et environnementale des processus de production et de consommation. Le développement accéléré de modes durables de consommation et de production nécessite des cadres politiques plus cohérents qui portent tant sur l'offre que sur la demande de ressources naturelles, et sont assortis de mesures de mise en œuvre et de contrôle améliorées. Les actions et responsabilités liées à cette entreprise doivent être multisectorielles et il est urgent de prendre des dispositions favorisant l'utilisation des technologies respectueuses de l'environnement et le renforcement des capacités dans ce domaine. La transition vers une économie verte et inclusive est également propice à une consommation et une production plus durables.

## Développement des infrastructures

Le développement des infrastructures est un facteur de progrès déterminant pour tout le continent africain, en ce qu'il rend possible une augmentation de la productivité et une croissance économique durable. Il contribue de façon significative au développement humain et à la réduction de la pauvreté. Il est crucial pour la réalisation des objectifs de développement durable. Nonobstant ses considérables ressources minérales et naturelles, l'Afrique est la région du monde qui affiche la productivité la plus faible. Ce fait est dû pour une large part aux importantes carences infrastructurelles qui affectent tous les sous-secteurs : énergie, eau, assainissement, transport et technologies de la communication.

Le déficit infrastructurel de l'Afrique restreint les initiatives d'intégration régionale, augmente le coût des transactions commerciales, limite la croissance, et rabote ainsi d'au moins deux points de pourcentage la

1 Banque mondiale, Energy in Africa. Overview. En ligne -<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/EXTAFRREGTOPENERGY/0,,menuPK.717332~pagePK.51065911~piPK.64171006~theSitePK.717306,00.html>.

croissance annuelle du continent. L'infrastructure est cruciale pour la promotion d'une croissance inclusive et durable. En milieu rural, les routes de desserte et les lignes de transport reliant les communautés rurales aux réseaux nationaux permettent aux individus, aux ménages, aux communautés et aux petites entreprises d'entreprendre des activités génératrices de revenus. Le développement infrastructurel soutiendra également le développement durable en donnant à l'Afrique les moyens de tirer parti des sources d'énergie renouvelable ou propre, comme l'énergie solaire, éolienne, géothermique et hydroélectrique, dont elle est abondamment pourvue.

## ***B. Principaux enjeux et priorités du développement social***

### **Pauvreté, inégalité et exclusion sociale**

Bien que l'extrême pauvreté soit en recul dans de nombreux pays, les progrès réalisés dans l'élimination de la pauvreté restent lents. L'Afrique n'est pas en voie de réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement de réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté. De fait, le défi reste de taille : 48 % des Africains connaissent l'extrême pauvreté et 72 % des jeunes africains ont moins de deux dollars É.-U. par jour pour vivre.

L'Afrique reste la région du monde où se relèvent les plus grandes inégalités de revenus, comme attesté par le coefficient de Gini et la proportion du revenu ou de la consommation nationaux associée aux différents segments de population. L'indice de Gini pour la Région Afrique était de 44,2 en 2008, ce qui la situait au deuxième rang mondial après la Région Amérique latine et Caraïbes (Ortiz et Cummins, 2012). La pauvreté est multidimensionnelle et liée à d'autres priorités du développement durable : éducation, santé, accès à l'eau potable, assainissement et autres services de base. Du fait de cette nature multidimensionnelle, le parti de la combattre en jouant de ces interconnexions serait aussi l'occasion d'aborder rationnellement et efficacement d'autres priorités du développement durable.

### **Éducation**

Le secteur de l'éducation en Afrique a connu des améliorations constantes au fil des ans. Aller à l'école primaire devient la norme, la plupart des pays ayant atteint l'objectif d'assurer l'éducation primaire pour tous (avec des taux d'inscription de plus de 90 %). Près de la moitié des pays du continent ont réalisé la parité des sexes à l'école primaire. Mais il reste quelques obstacles à surmonter en ce qui concerne la qualité de l'éducation, les taux d'achèvement, les taux d'inscription aux niveaux secondaire et tertiaire, la réforme des systèmes éducatifs et des programmes, les capacités pédagogiques et l'infrastructure.

Si les fonds publics consacrés à l'éducation sont en hausse constante depuis des années, il reste beaucoup à faire pour adapter celle-ci aux compétences requises par le monde du travail et pour en augmenter la qualité générale, notamment par l'investissement dans l'enseignement supérieur, l'amélioration de l'infrastructure éducative, la planification stratégique et la réforme des programmes.

### **Eau, assainissement et accès aux services de base**

Bien que l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la proportion de la population sans accès à l'eau potable d'ici à 2015 ait été atteint dès 2010 à l'échelle mondiale (soit cinq ans avant l'échéance prévue), l'Afrique abrite encore 40 % des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable. La majeure partie du continent n'est pas en voie d'atteindre la cible des objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'accès aux installations d'assainissement améliorées, dont la couverture n'a augmenté que de quatre points de pourcentage pendant la période allant de 1990 à 2010 et présente des disparités flagrantes entre les zones urbaines et rurales.

L'absence d'installations d'assainissement de base compromet la lutte contre l'extrême pauvreté et la maladie dans les communautés les plus pauvres d'Afrique, en particulier dans les zones d'installation rurale et

les établissements urbains informels. L'eau potable et l'assainissement sont vitaux pour la santé humaine, la dignité sociale, la santé des écosystèmes et la productivité des moyens de subsistance. L'absence d'eau potable, l'assainissement insuffisant et le manque d'hygiène sont d'importants facteurs de mortalité de l'enfant – il meurt chaque jour 2 000 enfants de maladies diarrhéiques. Les femmes et les filles sont affectées de façon disproportionnée par les carences généralisées en eau potable et en installations d'assainissement appropriées.

## Démographie et accroissement de la population

La population africaine devrait passer de 1 à 1,6 milliards de personnes d'ici à 2030, et doubler d'ici à 2050 (BAD, 2011). Combinée avec les risques, les vulnérabilités et les défis relatifs à la pauvreté, la faim, la maladie, les modes de production et de consommation, et les changements climatiques, cet accroissement de la population exercera des pressions accrues sur les terres, les océans, l'eau douce et les autres ressources naturelles nécessaires à la vie humaine. Des mesures doivent être mises en place dès à présent afin que puissent porter leurs fruits les efforts qui seront entrepris à l'avenir pour éliminer la pauvreté et les inégalités, pour lutter contre la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire en général, pour élargir l'accès à l'énergie, pour concevoir des villes durables et pour atténuer les effets des catastrophes naturelles et humaines. Compte tenu de la croissance de la population jeune en Afrique, où elle représente 60 % de la population totale et 45 % de la population active totale, les gouvernements auront besoin de politiques visant particulièrement cette nombreuse jeunesse, tout en élargissant l'accès à la planification familiale, aux droits de la procréation et aux services de santé.

## Urbanisation et établissements humains viables

Tout en étant la moins urbanisée du monde, avec une population urbaine ne représentant que 38 % de la population totale, l'Afrique est la région du monde où la population des villes croît le plus rapidement, avec un taux de croissance urbaine de 4,5 %<sup>2</sup>. Selon les projections de l'ONU, le continent devrait être urbanisé à 50 % d'ici à 2035, un chiffre qui pourrait même s'approcher des 60 % à l'échéance de 2050, si les projections de croissance modérée se confirment<sup>3</sup>. Entre 2010 et 2050, le nombre de citoyens africains passera environ de 400 millions à 1,26 milliards de personnes.

Le paysage changeant d'une Afrique de plus en plus urbanisée a d'énormes implications pour le développement humain, la transformation structurelle des économies du continent et le maintien de la croissance économique, entre autres. En moyenne, les villes représentent à présent environ 55 % du PIB des économies africaines. Il est impératif de faire face aux problèmes posés par l'urbanisation rapide, et de tirer parti des possibilités que cette problématique ouvre en cette période de croissance économique accrue pour plusieurs pays africains. L'Afrique doit repositionner les villes en moteurs de développement. Pour ce faire, elle doit réorienter ses politiques et privilégier l'urbanisation en tant que moteur de transformation au service du développement durable à tous les niveaux.

## Santé

La santé est à la fois facteur déterminant et produit des actions en faveur du développement durable. Elle est intrinsèquement liée à d'autres objectifs de développement durable, comme le fait d'avoir une meilleure éducation, d'être par conséquent plus productif et de toucher en définitive un salaire plus élevé. La santé et les événements qui y sont liés peuvent s'avérer catastrophiques et plonger les gens dans une pauvreté plus profonde par la perte de revenus et le coût élevé des soins de santé faute d'assurance médicale.

Malgré les progrès constants réalisés dans le domaine de la santé, l'Afrique continue d'être confrontée aux pires crises de santé publique. Dans son rapport de 2014, l'Organisation mondiale de la santé indique que le VIH/sida continue de dévaster la région. Plus de 90 % des 300 à 500 millions de cas de malaria qui se déclareraient dans le monde chaque année concernent l'Afrique, touchant principalement les enfants de

2 La Division de la population de l'ONU fournit les taux d'urbanisation officiels de la plupart des pays du monde, par décennie, de 1960 à 2010. En ligne (en anglais) : <http://esa.un.org/unpd/wup/index.htm>.

3 Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, *World Urbanization Prospects: The 2011 Revision*, 2012. En ligne : <http://www.un.org/en/development/desa/publications/world-urbanization-prospects-the-2011-revision.html>.

moins de cinq ans ; cela étant, la plupart des pays se tournent à présent vers de meilleures politiques de traitement. La plupart des pays africains enregistrent de bons résultats dans la lutte contre les maladies évitables comme la polio et la rougeole, et ce, par une augmentation de la couverture vaccinale. Il reste toutefois des difficultés à surmonter, dont les taux élevés de mortalité maternelle et du nouveau-né, et la charge que font peser sur les systèmes de santé africains les maladies transmissibles mortelles couplées avec des taux croissants de maladies non transmissibles.

Il est important que l'Afrique renforce ses systèmes de santé fragiles et se penche sur les questions relatives à l'hygiène de base et à l'éducation sanitaire pour relever les défis auxquels elle fait face dans le domaine de la santé. Le manque de fonds reste la plus grande menace pour les systèmes de santé de la région. Ceux-ci ont besoin de ressources pour faire valablement face aux maladies qui mettent la vie en danger, qu'elles soient transmissibles (comme dans le cas du VIH/sida hautement prévalent) ou non transmissibles (comme dans le cas du cancer, du diabète, de l'hypertension et des maladies coronariennes), ces dernières étant appelées à prendre de l'ampleur au cours des décennies à venir. Les programmes de développement durable qui améliorent ou préservent la qualité de l'eau, de l'air ou d'autres biens et services environnementaux réduiront les budgets de santé publique et assureront la bonne santé de la population active.

### **Chômage des jeunes**

L'Afrique se caractérise par une population jeune croissante, estimée à 60 % de sa population totale et à 45 % de sa population active – la plus jeune du monde et celle qui connaît la croissance la plus rapide. Bien que les taux de chômage des jeunes en Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) soient moins élevés que dans la plupart des autres régions, ils sont deux fois plus élevés que ceux des adultes (avec des estimations respectives de 11,8 % et 6 % en 2012).

Quoique le manque de compétences soit l'obstacle le plus commun à l'accès des jeunes au marché de l'emploi, le manque d'emplois et le décalage entre les compétences offertes et les compétences demandées peut parfois être la principale source de chômage (BAD *et al.*, 2012). L'avenir est inquiétant, car cette large portion de la population jeune qui n'est ni au travail, ni dans l'enseignement, ni en formation constitue un groupe croissant de jeunes découragés qui pourraient représenter une menace pour la cohésion sociale et la stabilité politique dans de nombreuses sociétés africaines. C'est une situation qui appelle une attention plus urgente. Des politiques et des actions sont nécessaires pour accroître l'investissement dans l'éducation, la formation, et une meilleure intégration des jeunes dans la vie économique, politique et sociale, pour mettre en place des formations techniques et professionnelles qui soient en phase avec les besoins du marché du travail, et pour améliorer la participation des jeunes dans la prise de décisions, entre autres.

### **Égalité des sexes et autonomisation des femmes**

L'Afrique continue de faire des progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. De nombreux pays affichent des réussites remarquables, en particulier pour ce qui concerne la parité des sexes à l'école primaire et le nombre de sièges occupés par des femmes dans les assemblées législatives. Restent les problèmes posés par la promotion des femmes à des emplois rémunérés en dehors du secteur agricole, par les pratiques culturelles telles que les inégalités successorales, les mariages précoces et la dynamique du pouvoir au sein des ménages, et par le manque de perspectives économiques équitables.

Il est impératif d'aller plus loin. La promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des contributions essentielles à la réalisation d'un large éventail d'objectifs de développement durable proposés dans le présent rapport. Les mères qui ont un niveau d'éducation plus élevé ont les compétences nécessaires pour viser des emplois hautement qualifiés et bien rémunérés et seront par conséquent mieux à même de nourrir leurs enfants, d'en prendre soin et de les éduquer. L'autonomisation des femmes et des filles par l'éducation leur permet aussi de prendre part aux décisions qui sont prises à tous les niveaux de la société et de favoriser, par leur influence, une répartition des ressources faisant place aux femmes.

Pour accélérer la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les politiques publiques doivent être réorientées pour lutter contre la discrimination à l'encontre des filles et des femmes dans les systèmes éducatifs, encourager une plus grande participation des femmes aux activités économiques



productives et rémunératrices, et leur donner une plus grande voix dans la prise de décisions à tous les niveaux de la société. L'adoption de politiques économiques et sociales qui répondent mieux aux besoins respectifs des hommes et des femmes – telles que la mise en œuvre de stratégies de discrimination positive, la réforme des lois coutumières qui défavorisent les femmes et les filles et l'augmentation des ressources humaines et financières destinées à mettre en œuvre et à faire respecter de telles réformes – est essentielle pour atteindre cet objectif. Cette problématique doit également être abordée dans les pays où les disparités jouent en défaveur des garçons (CEA, 2012).

## C. *Questions et priorités relatives à l'environnement*

Le développement durable de l'Afrique est largement tributaire des biens et services rattachés à son environnement et à sa dotation en ressources naturelles. La terre, le sol, l'eau, la forêt, la biodiversité, le milieu marin et les ressources minérales sont à la base de la production primaire et soutiennent la plupart des secteurs moteurs du développement socioéconomique de la région. L'agriculture, le tourisme, l'industrie, l'exploitation minière et de nombreuses formes de commerce local, national et international sont portés par les biens et services que fournissent les ressources naturelles, tandis que les modes de consommation et de production fondés sur ces ressources déterminent la cadence du développement durable (Réseau des solutions pour le développement durable, 2013). Pour l'Afrique qui s'est engagée sur la voie de la croissance durable, la gestion du capital naturel est un impératif qui nécessitera la mise en œuvre de stratégies novatrices visant à maximiser durablement les apports sociaux, économiques et écologiques de ces ressources.

### **Terres**

La terre est au cœur de la vie sociale, culturelle, spirituelle, politique et économique de la plupart des pays africains. Elle constitue, de même que les ressources naturelles, un atout majeur pour la croissance économique et le développement. Une majorité de pays de la région restent largement tributaires de l'agriculture et des ressources naturelles pour assurer une part importante de leur revenu national, de leurs besoins alimentaires et de leur offre d'emploi. La dépendance à l'égard de la terre comme principale source de subsistance et comme assise du développement économique va probablement se maintenir en Afrique dans un avenir prévisible. Il importe par conséquent de continuer de formuler et de mettre en œuvre des politiques foncières visant à améliorer les moyens de subsistance des pauvres et à augmenter l'investissement privé dans l'agriculture. L'importance de la terre en Afrique est une réalité à facettes multiples, au cœur de la réalisation des objectifs de développement durable.

Plus de 30 % des terres arides du monde sont situées dans les régions arides de l'Afrique du Nord, du Sahel et de la partie australe du continent africain. Présentes dans 25 pays, elles couvrent une superficie de presque deux milliards d'hectares, soit 65 % des terres émergées de la région. Plus de 400 millions de personnes vivent dans ces zones arides et la plupart d'entre elles appartiennent à la population rurale pauvre, qui connaît un taux d'accroissement annuel de 3 %. Les terres arides sont menacées par le déboisement, l'érosion des sols, l'extraction des nutriments, la sécheresse récurrente et les changements climatiques, autant de causes possibles de dégradation des sols, de désertification et de pauvreté accrue.

### **Forêts**

Par rapport à ce qui s'était passé pendant la période allant de 1990 à 2000, l'Afrique a enregistré des progrès constants dans la gestion durable des forêts au cours de la dernière décennie. La perte nette de forêts s'est ralentie et il y a eu une légère augmentation des superficies forestières affectées à la préservation de la diversité biologique et situées dans des aires protégées (FAO, 2010). Pendant les périodes allant de 2000 à 2005 et de 2005 à 2010, huit pays ont affiché des taux de changement positifs (en pourcentage) de leur superficie forestière, 37 pays des taux négatifs, et six pays n'ont pas enregistré de changement. Une démarche de croissance verte inclusive peut contribuer à la préservation des ressources forestières et des services écosystémiques qui découlent de celles-ci. Les pays africains doivent redoubler leurs efforts afin d'atteindre l'objectif de 10 % de couverture forestière en gérant durablement leurs forêts et l'utilisation de leurs terres dans le cadre d'initiatives de croissance verte inclusive.

## **Biodiversité**

La gestion durable des ressources naturelles se traduit également par la préservation de la diversité biologique. Selon la liste rouge des animaux et des végétaux menacés établie en 2011 par l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, c'est en Afrique de l'Est, puis en Afrique de l'Ouest, que les espèces d'oiseaux, de mammifères et de poissons menacées étaient les plus nombreuses, et en Afrique australe que les espèces d'oiseaux, de mammifères, de poissons et de plantes supérieures menacées étaient les moins nombreuses. Les espèces animales en danger critique d'extinction et vulnérables étaient les plus nombreuses en Afrique de l'Est, puis en Afrique australe, et les moins nombreuses en Afrique du Nord.

Une biodiversité en déclin peut entamer les ressources que le continent tire de sa diversité biologique. Les efforts entrepris en faveur du développement durable doivent viser à préserver les habitats, à réduire le nombre d'espèces menacées et à empêcher d'autres extinctions d'espèces. Des actions de protection des forêts terrestres ont été menées pour atténuer la perte de biodiversité. Les aires terrestres protégées sont des aires totalement ou partiellement protégées d'au moins 1 000 hectares. Ces aires sont désignées par les autorités nationales pour constituer des réserves stratégiques dont l'accès au public est limité, des parcs nationaux, des monuments naturels, des réserves naturelles ou aires protégées pour la flore et la faune sauvages, des monuments naturels et des zones administrées principalement en vue de leur utilisation durable.

## **Ressources minérales**

L'Afrique dispose en abondance de nombreux types de dépôts minéraux. Son potentiel en métaux précieux, métaux de base et diamants est inégalé, et elle produit des tonnes de métal et de produits minéraux. Cette production concerne plusieurs minéraux et métaux stratégiques, comme l'or, le platine, le diamant, l'uranium, le tantale, le manganèse, le chrome, le nickel, la bauxite et le cobalt. L'industrie minière représente une part importante du PIB de plusieurs pays africains. Nombreux sont cependant les pays de la région qui n'ont pas encore pu tirer pleinement parti de leurs richesses minérales à cause des conflits qui déstabilisent le développement et freinent les investissements nouveaux dans l'exploration et l'exploitation des ressources minérales dans certaines sous-régions. Pour énormes qu'elles soient, les ressources minérales de l'Afrique n'ont donc pas contribué de façon significative à y éliminer la pauvreté. En réponse aux questions cruciales posées par le développement durable du secteur minier, l'Union africaine a lancé le Centre africain de mise en valeur des ressources minérales à l'occasion de la Conférence des ministres en charge du développement des ressources minérales qui s'est tenue à Maputo (Mozambique) en décembre 2013, le but étant de renforcer la capacité des pays miniers de tirer parti économiquement et socialement de la mise en œuvre de la Vision africaine des mines.

## **Ressources en eau douce**

Le système interconnecté des eaux intérieures et marines est essentiel pour l'activité humaine. L'eau est vitale pour tous les secteurs, elle sert d'intrant industriel et est indispensable à la production d'hydroélectricité, elle-même vitale pour le tourisme, l'agriculture de subsistance et commerciale, la production halieutique et animalière. La croissance rapide de la population a entraîné le triplement des prélèvements d'eau au fil des trois dernières décennies, la pression alimentaire se faisant de plus en plus forte et l'industrialisation de plus en plus intense, ce qui a causé une raréfaction accrue de l'eau dans la région. Ce fait entrave le développement en limitant la production alimentaire ainsi que le développement sanitaire et industriel. Les changements climatiques ne font qu'accentuer ces tendances négatives.

Les prélèvements d'eau continuent de suivre les mêmes tendances. Les efforts entrepris pour préserver l'eau en tant que ressource renouvelable doivent se concentrer sur sa consommation durable, le maintien de sa qualité, la réduction de son gaspillage et l'efficacité accrue de son utilisation dans tous les secteurs. On ne saurait assez insister sur l'importance d'améliorer l'efficacité de l'utilisation agricole de l'eau, dès lors que c'est ce secteur qui en est le plus grand consommateur en Afrique. Il s'agit d'en améliorer l'approvisionnement et l'exploitation de manière à augmenter la productivité des cultures, de l'élevage et de

l'aquaculture, face à une demande alimentaire toujours plus grande et à la concurrence accrue des utilisateurs non agricoles.

## Ressources marines

Les écosystèmes marins de l'Afrique comprennent les océans et les mers, les estuaires, les récifs coralliens, les forêts de mangrove, les zones humides et les dunes. Ces systèmes sont importants pour divers aspects du développement et des services durables, tels que la stabilisation des côtes face aux fortes intempéries et à l'élévation du niveau des eaux marines, la régulation de la qualité de l'eau et de sa quantité, ainsi que le maintien de la biodiversité et d'habitats de frai pour de nombreuses espèces aquatiques. La gestion durable de ces ressources marines est capitale pour la subsistance des communautés côtières qui souvent ne disposent pas d'autres moyens de l'assurer. Les poissons en particulier sont une source de subsistance et de sécurité alimentaire. Le secteur halieutique fait travailler jusqu'à 10 millions de personnes en Afrique et le poisson peut représenter jusqu'à 70 % de l'apport quotidien de protéines animales dans certains pays côtiers du continent. Le secteur est également générateur de devises et de recettes publiques.

La mesure dans laquelle les écosystèmes marins sont exploités de façon durable est donnée par la proportion des populations de poissons se situant dans des limites biologique sûres. Cet indicateur est une référence importante pour l'élaboration des politiques en matière de gestion durable des populations de poissons aux niveaux national, régional et mondial. Selon les estimations de 2009, 57,4 % des populations de poissons marins étaient pleinement exploitées, la proportion des populations surexploitées et se situant au-delà leurs limites biologiques sûres augmentait, et la proportion des populations sous-exploitées diminuait. De 1990 à 2009, le pourcentage des populations de poissons surexploitées et au-delà de leurs limites biologiques sûres était plus élevé que celui des populations pleinement exploitées et au-delà de leurs limites. En outre, la proportion des populations surexploitées et au-delà de leurs limites était de 29,9 % en 2009, par rapport à 18,6 % en 1990.

## Changements climatiques

Pour réaliser le développement durable, il est nécessaire de faire face à la variabilité et aux changements climatiques en tant que défis mondiaux urgents susceptibles d'avoir des effets à long terme sur les systèmes humains et écologiques. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2007), un système climatique en réchauffement est appelé à avoir un impact sur la disponibilité des premières nécessités comme l'eau douce, la sécurité alimentaire et l'énergie. Les efforts consentis pour affronter les changements climatiques, tant par l'adaptation que par l'atténuation, inspireront et détermineront aussi le programme de développement durable.

Les pays africains continuent de concevoir et de mettre en œuvre les programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques qui orienteront leurs stratégies nationales d'adaptation. Ils étaient 34 à avoir mis au point et soumis de tels programmes au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à l'échéance de 2013, par rapport à 28 en 2008. Dans le cadre de cette Convention, l'implantation de mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) se développe, moyennant une aide apportée en matière de technologies, de financement et de renforcement des capacités. Le but est réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau qu'elles auraient atteint en 2020 dans l'hypothèse d'une politique inchangée. En décembre 2013, 27 pays africains figuraient parmi les 57 qui avaient soumis leurs MAAN au secrétariat de la Convention.

## Catastrophes naturelles

Les populations et les écosystèmes africains sont très exposés aux catastrophes naturelles. La vulnérabilité d'une population à cet égard est accrue en fonction de son interaction avec les ressources naturelles dans le cadre de ses activités de subsistance et de développement, même dans les écosystèmes à risque. Les risques naturels tels que les tremblements de terre, l'activité volcanique, les glissements de terrain, les tsunamis, les cyclones tropicaux et autres tempêtes violentes, les tornades et grands vents, les inondations intérieures et côtières, les incendies de forêt et les brumes sèches qui y sont associées, la sécheresse, les tempêtes de sable et de poussière, les invasions d'insectes, les extrêmes de température, les épidémies et les infestations

d'insectes sont autant de causes de lourdes pertes en vies humaines et en moyens de subsistance, de destruction des infrastructures économiques et sociales, et de dégâts écologiques généraux.

En Afrique, les pertes humaines et économiques générales se sont alourdies en raison de la plus grande fréquence des catastrophes naturelles et, tout particulièrement, de la vulnérabilité des pauvres. Le degré de préparation du continent aux catastrophes naturelles n'a pas changé significativement. Les mesures qui sont prises pour réduire les pertes en vies humaines dues aux catastrophes et pour gérer celles-ci s'améliorent toutefois, notamment parce qu'un plus grand nombre de pays disposent de plates-formes nationales, établies et opérationnelles, pour la préparation aux catastrophes, leur prévention et l'atténuation de leurs effets. Il reste que l'insuffisance des capacités continue d'entraver la mise en place de mesures de préparation et d'intervention destinées à faire face aux catastrophes naturelles.

## **Produits chimiques et gestion des déchets**

La bonne gestion des produits chimiques est essentielle à la réalisation du développement durable, notamment en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et des maladies, l'amélioration de la santé humaine et de l'environnement, ainsi que l'élévation et le maintien du niveau de vie, et ce, dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Face à l'utilisation et à la production croissantes de produits chimiques, les institutions africaines chargées de leur gestion, déjà dotées de ressources et de capacités réduites, se trouveront encore plus limitées et verront leur surcharge augmenter. Des mesures et systèmes doivent être mis au point pour réduire l'exposition aux effets négatifs des produits chimiques et réduire la vulnérabilité humaine à cet égard, tout en examinant les lacunes importantes qui existent en matière d'intégration des politiques et de coordination des institutions lorsqu'il s'agit d'appliquer aux niveaux régional, national et local les accords environnementaux multilatéraux touchant aux produits chimiques (CEA, 2008).

Les déchets sont produits en plus grande quantité du fait de l'accroissement de la population, de l'industrialisation et de l'élévation des niveaux de vie. La gestion des déchets solides est une question de plus en plus préoccupante dans les pays africains, surtout dans les centres urbains, et constitue un des grands défis auxquels se heurte la promotion d'une consommation et d'une production durables dans la région. Les déchets industriels, électroniques et médicaux, dont certains sont dangereux, augmentent aussi rapidement dans de nombreux pays. Les villes africaines n'ont pas été en mesure de mettre en place des systèmes adéquats de collecte des déchets municipaux et industriels, faute d'infrastructures, de ressources et de systèmes de gestion urbaine adéquats (CEA et autres, 2010).

Il est nécessaire d'obtenir des moyens financiers adéquats pour gérer les déchets, de promouvoir la gestion intégrée des déchets dangereux en minimisant leur production et en recourant à des technologies de production plus propres, d'utiliser des technologies éprouvées et abordables qui puissent être adaptées à l'environnement africain, d'examiner les législations concernées afin de promouvoir la gestion efficace des déchets dangereux, d'investir dans la recherche et le développement pour ouvrir aux industries de nouvelles possibilités en matière de technologie et de minimisation des déchets, et de procéder à l'intégration nationale des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux déchets.

## **VII. Objectifs de développement durable proposés**

Les objectifs de développement durable que le présent rapport propose pour l'Afrique sont fondés sur la synthèse des cinq rapports sous-régionaux, l'examen approfondi de la documentation relative aux défis, priorités, préoccupations et perspectives du développement africain, ainsi que les discussions et consultations relatives au cadre de développement pour l'après-2015, au processus de suivi de Rio+20 et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Les consultations et processus consacrés aux objectifs de développement durable, dont le présent rapport, s'inscrivent dans le contexte du suivi de Rio+20 et du programme de développement pour l'après-2015. C'est pourquoi les objectifs, cibles et indicateurs proposés ici se rapportent à une période de 15 ans débutant en 2016, conformément au calendrier du programme de développement pour l'après-2015. Chaque objectif retenu au niveau sous-régional est inscrit dans les objectifs généraux proposés au niveau régional. D'où les objectifs proposés dans le tableau 1 pour répondre aux questions, défis et priorités de développement durable de la région. Un tableau détaillé, contenant les cibles et les indicateurs, est présenté en annexe.

Les objectifs de développement durable proposés au niveau de la région résultent d'une analyse régionale des enjeux et priorités en matière de développement durable, ainsi que des enquêtes et consultations menées au niveau sous-régional. Les 12 objectifs de développement durables présentés ci-dessous (voir tableau 2) sont proposés pour alimenter les discussions et consultations sur les objectifs et le programme de développement pour l'après- 2015.

**Tableau 2: Objectifs de développement durable proposés au niveau régional**

Objectif 1 :	Éliminer toutes les formes de pauvreté
Objectif 2 :	Promouvoir l'agriculture durable, assurer la sécurité alimentaire et une nutrition adéquate pour tous
Objectif 3 :	Assurer des services de santé de qualité, adéquats, abordables et complets pour tous
Objectif 4 :	Assurer l'accès à une éducation abordable et de qualité pour tous, à tous les niveaux
Objectif 5 :	Réaliser l'égalité des sexes, protéger et autonomiser les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité
Objectif 6 :	Assurer l'inclusion et la protection sociales, y compris un revenu minimum garanti et la sécurité sociale, et un emploi décent pour tous, en particulier pour les jeunes
Objectif 7 :	Réaliser une transformation structurelle des économies et une croissance économique soutenue et inclusive ; accélérer le développement infrastructurel, l'industrialisation inclusive et durable, et l'élargissement de l'accès à l'énergie abordable ; construire des villes résilientes et des établissements humains durables
Objectif 8 :	Améliorer la qualité, la résilience et la protection de l'environnement ; promouvoir l'exploitation, l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles
Objectif 9 :	Lutter contre la désertification et la dégradation des terres, atténuer les effets de la sécheresse et promouvoir la gestion durable des terres et des océans
Objectif 10 :	Promouvoir la culture, la recherche, la science, l'innovation et le développement technologique
Objectif 11 :	Intensifier les partenariats mondiaux et régionaux pour le développement
Objectif 12 :	Promouvoir la bonne gouvernance aux niveaux national et international

## **VIII. Stratégie et moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable proposés**

Comme il ressort du présent rapport, les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable sont financiers et techniques. Ils comprennent notamment les ressources financières internes et externes, l'éducation et le renforcement des capacités, l'intégration régionale, l'accès au commerce et aux marchés, le développement et le transfert de technologies écologiques, la bonne gouvernance et l'efficacité institutionnelle, et la coopération Sud-Sud.

Il n'existe pas d'estimations concrètes des ressources requises pour réaliser les aspirations ambitieuses qu'expriment les objectifs de développement durable proposés. Tout porte à croire qu'elles seront énormes, tout comme le défi représenté par la mise en adéquation de ces aspirations avec les exigences de réalisation des objectifs. L'Afrique doit toutefois prendre les devants et présenter ses idées sur la façon de financer cette réalisation. Étant donné que le continent a été largement tributaire de sources externes pour financer son développement pendant les décennies écoulées, il est crucial qu'il consacre le temps et les ressources nécessaires pour entreprendre une évaluation des besoins financiers de l'entreprise, établir une stratégie pour la financer et soumettre ces informations aux dialogues d'experts, aux plates-formes de coopération pour le développement et aux tribunes à caractère informel.

Si les pays développés devront réaffirmer leur engagement de consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement, conformément à l'objectif fixé par les Nations Unies, la Région Afrique devra quant à elle assumer la responsabilité de son développement et, à cette fin, intensifier considérablement la mobilisation des ressources financières internes nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable. Les éléments disponibles donnent fortement à penser que le continent a le potentiel financier de répondre lui-même à une large part de ses besoins de développement. Ce dont l'Afrique a besoin, ce sont des instruments de mobilisation adéquats, un partenariat effectif avec la communauté internationale lui permettant de tirer pleinement parti de ses ressources naturelles, du commerce équitable et d'un accès effectif aux marchés, ainsi qu'une bonne gouvernance et des institutions efficaces.

## **IX. Suivi et évaluation**

Les objectifs proposés représentent les priorités de l'Afrique en matière de développement durable dans le cadre mondial du programme de développement pour l'après-2015. Comme pour toute autre série d'objectifs, il est impératif, pour s'assurer de leur réalisation, que soit mis en place un cadre solide de suivi et d'évaluation destiné à mesurer les progrès accomplis, relever les points préoccupants, contrôler les ressources financières affectées aux priorités établies, et apprécier la mesure dans laquelle les politiques et programmes clés contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Le dispositif de suivi doit aussi prévoir des examens par plusieurs parties prenantes à divers niveaux, un cadre analytique commun à tous les pays et régions, et des interventions bien coordonnées pour renforcer les capacités statistiques des institutions chargées de recueillir et d'analyser les données.

Le dispositif de suivi des objectifs doit idéalement s'appuyer sur des mécanismes institutionnels existants, principalement ceux utilisés pour les objectifs du Millénaire pour le développement, après que leurs faiblesses éventuelles ont été relevées et corrigées. Une attention particulière doit être portée à l'apparition dans les objectifs de développement durable de thèmes nouveaux ne relevant pas des objectifs pour le Millénaire du développement, aux questions d'appropriation nationale, à la sélection et à l'adaptation des cibles et indicateurs en fonction des circonstances nationales, au renforcement des capacités des systèmes nationaux de statistique, et aux rôles et responsabilités institutionnels.

Un cadre commun pour l'établissement des rapports relatifs aux indicateurs sera requis pour assurer la comparabilité, la coordination, la crédibilité et viabilité du suivi et de l'évaluation des prestations et des

résultats des pays, sous-régions et régions. Les grands organismes concernés, comme la CUA, la CEA, l'Agence du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la BAD, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, pourraient avoir la charge du suivi et des rapports à l'échelon régional, tandis que les communautés économiques régionales seraient responsables de rassembler les données à l'échelon sous-régional. Les systèmes nationaux de statistique devraient être renforcés pour recueillir, dépouiller et analyser les données nationales et sous-nationales requises. Les programmes nationaux de suivi et d'évaluation devraient être intégrés dès le départ dans le renforcement des capacités statistiques de sorte à garantir la disponibilité de statistiques fondamentales fiables aux fins du suivi et de l'évaluation des progrès enregistrés dans le cadre des objectifs de développement durable.

## **X. Conclusion et recommandations**

### *Conclusion*

Au cours de la dernière décennie, l'Afrique a enregistré une croissance économique soutenue et impressionnante. Le quart de ses pays ont vu leurs économies croître à un taux moyen d'au moins 7 %, et plusieurs comptent parmi les économies du monde qui croissent le plus rapidement. Cette croissance doit toutefois être réorientée pour offrir une base solide à la transition vers le développement durable. Elle doit se traduire par un meilleur développement humain. La volonté de transformation structurelle de l'Afrique devrait être axée sur la durabilité et tendre à la création d'emplois décents ainsi qu'à l'élimination de la pauvreté.

En matière de développement social, la région a fait des progrès louables. L'incidence de la pauvreté est en recul dans de nombreux pays, les dépenses publiques destinées à l'enseignement sont en hausse constante et la plupart des pays ont atteint l'objectif d'une éducation primaire pour tous et respectueuse de l'égalité des sexes. Les progrès réalisés au regard des indicateurs relatifs à la santé, au genre et à l'autonomisation des femmes sont encourageants, mais lents. Les défis restent considérables. La pauvreté, les inégalités et la faim extrême restent des défis fondamentaux au regard du cadre de développement pour l'après-2015.

Le développement durable de l'Afrique est largement tributaire des biens et services rattachés à son environnement et à sa dotation en ressources naturelles. L'environnement et les ressources naturelles sont cruciaux pour l'élimination de la pauvreté dans la région et sont inextricablement liés aux dimensions sociales du développement durable. La terre, le sol, l'eau, la forêt, la biodiversité, les écosystèmes marins et les ressources minérales sont à la base de la production primaire de la région et soutiennent la plupart des secteurs moteurs de son développement socioéconomique. L'agriculture, le tourisme, l'industrie, l'exploitation minière et de nombreuses formes de commerce local, national et international sont portés par les biens et services que fournissent les ressources naturelles. Par conséquent, alors que l'Afrique s'engage sur la voie de la croissance durable et cherche à se transformer structurellement, la gestion du capital naturel est une question cruciale. Pour réaliser son développement durable, l'Afrique doit également faire face au défi urgent et d'envergure mondiale que représentent la variabilité et les changements climatiques, avec leurs implications à long terme pour les systèmes sociaux, économiques et écologiques.

La voie du développement durable appelle une réorientation significative des politiques. La réalisation des objectifs proposés dans le présent rapport requerra la mobilisation de ressources à une échelle considérable. Si l'aide et la coopération traditionnelles restent importantes, il est tout aussi important que l'Afrique assume la responsabilité de son développement. Elle doit intensifier considérablement la mobilisation de ressources financières internes, s'efforcer d'établir un partenariat effectif avec la communauté internationale en vue de tirer pleinement parti de ses ressources naturelles, et assurer son accès au commerce équitable et aux marchés. Il est également crucial de développer les capacités et les technologies, ainsi que de s'assurer une bonne gouvernance et des institutions efficaces.

Il est essentiel pour assurer la réalisation des objectifs de développement durable que soit mis en place un cadre solide de suivi et d'évaluation destiné à contrôler les progrès accomplis, relever les points préoccupants, contrôler les ressources financières affectées aux priorités établies et apprécier l'impact général des principales politiques adoptées. Nous ne pouvons gérer que ce que nous pouvons mesurer. Le dispositif de suivi doit aussi prévoir des examens par plusieurs parties prenantes à divers niveaux, un cadre analytique commun à tous les pays et régions, et des interventions bien coordonnées pour renforcer les capacités statistiques des institutions chargées de recueillir et d'analyser les données.

## *Recommandations*

Les recommandations suivantes sont faites en vue de la bonne mise en œuvre des mesures visant à la réalisation des objectifs de développement durable dans la Région Afrique au regard de Rio+20 et du cadre de développement pour l'après-2015 :

### *Recommandations générales*

- Le processus de mise en œuvre des objectifs devrait être dirigé par les plus hauts niveaux du pouvoir politique, que ce soit à l'échelon local, national, sous-régional ou régional. Une direction politique effective est essentielle pour s'approprier le processus, s'engager à son égard, galvaniser le soutien des parties prenantes, mobiliser les ressources et assurer la responsabilisation.
- Il faudrait s'employer à encourager et entretenir la participation effective de toutes les parties prenantes – les secteurs public et privé, la société civile, les organisations de jeunes et de femmes. Une participation effective suppose des examens par plusieurs parties prenantes et conduit à une plus grande responsabilisation. Les responsables de tous les secteurs de l'économie et de la société doivent prendre une part active dans la direction du programme de développement durable et veiller à l'engagement de toutes les parties prenantes.
- L'amélioration de la gouvernance dans la région porte ses fruits. Selon le Rapport économique sur l'Afrique (CEA, 2014), par exemple, la croissance africaine a notamment pris appui sur une meilleure gouvernance et gestion économiques. Des progrès ont également été accomplis dans les domaines des droits de l'homme, de l'État de droit et du contrôle de la corruption ; mais d'autres défis persistent. Les gouvernements et les institutions régionales, sous-régionales et internationales devraient poursuivre la mise en œuvre de protocoles et de mesures assurant l'émergence de dirigeants compétents, transparents et comptables de leurs actions, de même que d'institutions et de systèmes de gouvernance efficaces.
- Pour atteindre leurs objectifs et cibles, les pays devraient se doter de cadres nationaux bien définis, assurant que les objectifs de développement durable soient adaptés aux priorités, contexte et circonstances nationaux, et qu'ils orientent adéquatement les politiques, la planification, le développement des institutions et les réformes institutionnelles du pays.
- Les objectifs de développement durable auront des répercussions sur les programmes régionaux, comme l'Agenda 2063 de l'Union africaine et ses propres délais de réalisation. Par conséquent, l'élaboration, la mise en œuvre et les examens périodiques des objectifs de développement durables proposés devraient prendre en compte de tels cadres et initiatives de développement au niveau régional.
- Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) devrait être revu pour l'assortir de dispositions visant à évaluer la mesure dans laquelle les politiques et programmes de ses plans d'action nationaux sont conformes au développement durable.
- Le développement durable implique un changement d'orientation du cadre de développement actuel. Ses principes, concepts, notions et fondements philosophiques généraux devraient être inscrits à tous les niveaux des programmes d'enseignement de la région. Il devrait faire l'objet



d'une sensibilisation accrue, vigoureusement menée à travers toutes les couches de la société et visant particulièrement les jeunes, responsables du développement de demain.

- Le développement des capacités humaines et institutionnelles qui doivent servir à la réalisation des objectifs et cibles de développement durable revêt une grande importance. Souscrire aux objectifs de développement durable, cela veut dire imprimer cette direction à toutes les stratégies et programmes de renforcement des capacités. Les approches et priorités actuellement établies aux niveaux local, national, sous-régional et régional devront s'adapter aux préoccupations du développement durable. Le Cadre stratégique pour le développement des capacités instauré par l'Union africaine et le NEPAD, ainsi que d'autres cadres nationaux, institutionnels et relatifs à la coopération pour le développement, devront être revus pour veiller à ce qu'ils servent effectivement les objectifs en question.
- L'Afrique doit assumer la responsabilité de son développement. S'il est vrai que les ressources requises pour entreprendre la réalisation des objectifs seront importantes, le continent dispose d'une énorme capacité de mobilisation de ses ressources financières internes. Les recommandations faites par l'Agence du NEPAD et la CEA dans le cadre de leur proposition de 2013 visant la mobilisation des ressources internes, notamment par le *Fonds 50 pour l'Afrique* de la BAD, comprenaient des mesures d'intensification de la mobilisation des ressources internes.
- Pour importantes que soient les ressources internes, la réalisation des objectifs nécessitera aussi des ressources financières externes. Les engagements pris et les annonces faites en matière de financement, dont le financement relatif aux changements climatiques, doivent être honorés par les partenaires de développement de la région.
- L'Union africaine et l'Assemblée générale des Nations Unies devraient engager les pays riches de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à redoubler leurs efforts en matière de communication des informations financières et à être plus sensibles au problème des flux financiers illicites en provenance de la Région Afrique. L'assurance donnée par la Banque mondiale en 2009, avec le soutien des chefs d'État du Groupe des Huit, que le coût moyen des envois de fonds à travers le monde, alors de 10 % du montant de la transaction, ne serait plus que de 5 % à l'horizon 2014 n'a pas encore donné de résultats appréciables dans le contexte africain. La concrétisation de cette promesse en Afrique permettrait à la région d'économiser plus 2,884 milliards de dollars É.-U. par an en frais d'envoi occasionnés par la diaspora, et accélérerait la réalisation de ses objectifs.
- Il faudrait entreprendre des réformes dans les domaines de l'administration fiscale et la gestion des finances publiques. Les pays de la région qui affichent de mauvais résultats dans les domaines de la perception et de l'administration des recettes fiscales devraient consacrer davantage de moyens au renforcement des capacités de leurs administrations fiscales. Des organismes fiscaux indépendants, bien financés, techniquement compétents et adéquatement mandatés restent la solution préférée.
- Il est urgent d'accorder la priorité qui convient au développement des capacités humaines et institutionnelles, de même qu'au développement technologique, à la fois de façon transversale, dans le cadre de toutes les interventions touchant au développement, et de façon ciblée, dans le cadre d'actions alignées sur les besoins et priorités de développement durable relevées au niveau national.

### ***Suivi et évaluation des programmes et des résultats***

- La CEA devrait travailler avec les autres organisations régionales à la mise au point et à l'application des cadres appropriés de suivi et d'évaluation des objectifs, cibles et indicateurs de développement durable, à la création de bases de données pour faciliter le suivi des résultats, et à la fourniture aux pays d'un appui technique relatif aux stratégies, politiques et programmes de développement durable.

- La CEA et ses partenaires devraient également soutenir les pays dans la sélection et l'adaptation des cibles et des indicateurs en fonction de leurs contextes propres, ainsi que dans la mise au point de cadres de suivi et d'évaluation. La capacité des pays de recueillir et d'analyser les données statistiques doit être renforcée en vue des rapports qu'ils auront à soumettre aux organismes régionaux désignés.
- Avec le soutien des pays africains, des organisations régionales et sous-régionales, et des partenaires de développement, la CEA devrait mettre sur pied un mécanisme systématique et régulier de collecte, de traitement et de stockage des données et informations relatives à chaque objectif et cible dans la région. Le but est de fournir aux responsables politiques et aux gestionnaires du développement un accès immédiat aux données et aux informations dont ils ont besoin pour suivre la réalisation des objectifs et cibles et obtenir les moyens nécessaires à cette réalisation.
- La CEA, la CUA et la BAD devraient, de façon régulière, organiser des réunions d'examen consultatives et mener des processus de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, cibles et indicateurs.
- La CEA, la CUA et la BAD devraient créer et renforcer les plates-formes nécessaires au dialogue à tous les niveaux – régional, sous-régional et national – entre les parties prenantes du développement durable, de sorte que celles-ci puissent échanger des informations, des connaissances et des enseignements relatifs aux objectifs et cibles, et déterminer les mesures qui fonctionnent ou non, et le pourquoi de ces issues.
- La CEA, la CUA et la BAD devraient veiller à ce qu'un rapport sur l'état de réalisation des objectifs et cibles soit compilé chaque année selon la méthode participative, chaque pays rendant compte de ses propres résultats.

# Références

Africa Progress Panel (2011). *The Transformative Power of Partnerships – Africa Progress Report 2011*. En ligne : [http://africaprogresspanel.org/wp-content/uploads/2013/08/2011\\_APR\\_The\\_Transformative\\_Power\\_of\\_Partnerships\\_ENG.pdf](http://africaprogresspanel.org/wp-content/uploads/2013/08/2011_APR_The_Transformative_Power_of_Partnerships_ENG.pdf).

Afrobaromètre (2013). En ligne : <http://www.afrobarometer.org/fr>.

Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et Commission économique pour l'Afrique (2013). *Mobiliser les ressources financières intérieures à l'appui de la mise en œuvre des programmes et projets nationaux et régionaux du NEPAD – L'Afrique compte sur ses propres ressources*. Addis-Abeba. Août.

Asenso-Okyere, Kwadwo, et al. (2011). *Interactions between Health and Farm Labour Productivity*. International Food Policy Research Institute, Washington D.C.

Assemblée générale des Nations Unies (2012). *Première contribution du Secrétaire général au travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable*. Soixante-septième session. 17 décembre. En ligne : <http://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N12/645/39/pdf/N1264539.pdf?OpenElement>.

Assemblée générale des Nations Unies (2012). *Questionnaire relatif aux objectifs de développement durable – Recueillir les réflexions des gouvernements nationaux en préparation de la contribution du Secrétaire général au groupe de travail ouvert sur les ODD*. En ligne : <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/37Comoros.pdf>.

Assemblée générale des Nations Unies (2012). *Summary of the Special Event of the Second Committee of the UN General Assembly – Conceptualizing a set of Sustainable Development Goals*. 24 octobre. En ligne : <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1433Long%20Summary%20SDG%20event.pdf>.

Assemblée générale des Nations Unies (2013). *Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable – Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015*. New York.

Banque africaine de développement (2011). *L'Afrique dans 50 ans – Vers une croissance inclusive*. Banque africaine de développement, Tunis.

Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques et Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2013). *Perspectives économiques en Afrique 2013 – Transformation structurelle et ressources naturelles*. Organisation de coopération et de développement économiques. En ligne : [http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/development/perspectives-economiques-en-afrique-2013\\_aeo-2013-fr#page1](http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/development/perspectives-economiques-en-afrique-2013_aeo-2013-fr#page1).

Banque asiatique de développement (2012). *Key Indicators for Asia and the Pacific – 2012 – 43<sup>rd</sup> Edition*. En ligne : <http://www.adb.org/sites/default/files/publication/29940/ki2012.pdf>.

Banque mondiale (2014). *L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne, Forum pour le développement en Afrique*. En ligne : [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2014/05/26/000333037\\_20140526153230/Rendered/PDF/840830v20FRENCOA0Full0Report0French.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2014/05/26/000333037_20140526153230/Rendered/PDF/840830v20FRENCOA0Full0Report0French.pdf).

Bloom, David E., et David Canning (2000). « *The health and wealth of nations* ». *Science*, vol. 287, n° 5456 (18 février), p. 1207 à 1209.

Centre Sud (2013). « Le cadre conceptuel des objectifs de développement durable », *South Bulletin*, n° 73 (18 juin), p. 6 à 9. En ligne : [http://www.southcentre.int/wp-content/uploads/2013/09/SB73\\_FR.pdf](http://www.southcentre.int/wp-content/uploads/2013/09/SB73_FR.pdf).

Commission de l'Union africaine (2013). *Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015*. En ligne : <http://www.nepad.org/sites/default/files/Common%20African%20Position%20-%20FR%20FINAL.pdf>.

Commission de l'Union africaine, Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement (2012). *Post-2015 Development Agenda: Emerging Consensus from Africa – Outcome Document*. Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique (2008). *Sustainable Development Report on Africa – Five-Year Review of the Implementation of the World Summit on Sustainable Development Outcomes in Africa (WSSD+5)*. Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique (2012). *Document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique en vue de la vingtième session de la Commission de développement durable*. Addis-Abeba. 19-21 novembre.

Commission économique pour l'Afrique (2012). *Progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique – Rapport récapitulatif*. Addis-Abeba. Mai.

Commission économique pour l'Afrique (2012). *Progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique centrale*. Addis-Abeba. Mai.

Commission économique pour l'Afrique (2012). *Progress towards Sustainable Development in Southern Africa*. Addis-Abeba. Mai.

Commission économique pour l'Afrique (2012). *Progrès de mise en œuvre du développement durables en Afrique du Nord*. Addis-Abeba. Mai.

Commission économique pour l'Afrique (2012). *Progress towards Sustainable Development in West Africa*. Addis-Abeba. Mai.

Commission économique pour l'Afrique (2012). *Progress towards Sustainable Development in Eastern Africa*. Addis-Abeba. Mai.

Commission économique pour l'Afrique (2012). *Sustainable Development Indicators Framework for Africa and Initial Compendium of Indicators*. Addis-Abeba. Mars.

Commission économique pour l'Afrique (2013). *Projet de rapport sur les objectifs de développement durable en Afrique australe – Résumé*. Addis-Abeba. Octobre.

Commission économique pour l'Afrique (2013). *Projet de rapport sur les objectifs de développement durable pour l'Afrique centrale – Rapport de synthèse*. Addis-Abeba. Septembre.

Commission économique pour l'Afrique (2013). *Projet de rapport sur les objectifs de développement durable pour l'Afrique du Nord*. Addis-Abeba. Septembre.

Commission économique pour l'Afrique (2013). *Rapport sur les Objectifs du développement durable de la sous-région d'Afrique de l'Ouest – Rapport de synthèse*. Addis-Abeba. Octobre.

Commission économique pour l'Afrique (2013). *Report on Sustainable Development Goals for the Eastern Africa Subregion*. Addis-Abeba. Novembre.

Commission économique pour l'Afrique (2013). *Statistical Analysis of the Status of Sustainable Development in Africa, a Revised Draft Report*. Addis-Abeba. 28 septembre.

Commission économique pour l'Afrique (2013). *Sustainable Development Report on Africa – Managing Africa's Natural Resource Base for Sustainable Growth and Development*. En ligne : <http://www.uneca.org/publications/managing-africas-natural-resource-base-sustainable-growth-and-development>.

Commission économique pour l'Afrique (2014). *Rapport économique sur l'Afrique – Politique industrielle dynamique en Afrique*. En ligne : [http://repository.uneca.org/unecawebsite/sites/default/files/page\\_attachments/era2014\\_french\\_fin-web\\_25.03.14\\_0.pdf](http://repository.uneca.org/unecawebsite/sites/default/files/page_attachments/era2014_french_fin-web_25.03.14_0.pdf).

Commission économique pour l'Afrique (2014). *Sustainable Development Report on Africa – Achieving sustainable development in Africa through inclusive green growth* (à paraître).

Commission économique pour l'Afrique, Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement (2012). *Rapport OMD 2012 – Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – Le programme de développement postérieur à 2015 envisagé selon la perspective africaine naissante*. Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique, Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement (2013). *Rapport OMD 2013 – Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – Sécurité alimentaire en Afrique : Enjeux, défis, enseignements*. Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et Table ronde africaine sur la consommation et la production durables (2010). *Sustainable Development Report on Africa – Sustainable Consumption and Production for Sustainable Growth and Poverty Reduction*. Addis-Abeba.

Commission économique pour l'Afrique, Union africaine, Banque africaine de développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Programme des Nations Unies pour le développement (2011). *Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20*. Conférence préparatoire régionale africaine de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Addis-Abeba. 20-25 octobre.

Communauté de développement de l'Afrique australe (2013). *Southern Africa Today*, vol. 15, n° 4 (juin).

Conférence des Nations Unies sur le développement durable – Rio+20 (2012). *Résultats de la Conférence*. Rio de Janeiro. 20-22 juin.

Conférence des Nations Unies sur le développement durable – Rio+20 (2012). « *Current Ideas on Sustainable Development Goals and Indicators* », *Rio 2012 Issues Briefs*, n° 6. Secrétariat de la Conférence. En ligne : <http://www.uncsd2012.org/index.php?page=view&type=400&nr=218&menu=45>.

Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. *Global Economic Outlook* (base de données). En ligne : [http://www.un.org/en/development/desa/policy/proj\\_link/global\\_economic\\_outlook.shtml](http://www.un.org/en/development/desa/policy/proj_link/global_economic_outlook.shtml).

Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 (2012). *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous – Rapport du Secrétaire général*. En ligne : [http://www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam\\_undf/unttreport\\_fr.pdf](http://www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/unttreport_fr.pdf).

Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 (2013). *Statistics and Indicators for the Post-2015 Development Agenda*. En ligne : [http://www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam\\_undf/UNTT\\_MonitoringReport\\_WEB.pdf](http://www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/UNTT_MonitoringReport_WEB.pdf).

Faivre-Dupaigre, Benoît (2012). *African Countries' Public Expenditure Commitments – Squaring the Circle?* Agence du NEPAD, Janvier.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2007). *Bilan 2007 des changements climatiques – Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*. En ligne : [http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4\\_syr\\_fr.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf).

Institut international du développement durable (2012). « Résumé de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable – 13-22 juin ». *Bulletin des négociations de la terre*, 25 juin. En ligne : <http://www.iisd.ca/vol27/enb2751f.html>.

International Renewable Energy Agency (2013). *Renewable energy and jobs*. En ligne : <http://www.irena.org/menu/index.aspx?mnu=Subcat&PriMenuID=36&CatID=141&SubcatID=377>.

Mubila, Maurice, Laurence Lannes et Mohamed S. Ben Aissa (2012). « Inégalité des revenus en Afrique ». *Notes d'information pour la Stratégie à long terme de la Banque*, Note d'information 5. Banque africaine de développement, Tunis.

Organisation de coopération et de développement économiques et Programme des Nations Unies pour le développement (2014). *Vers une coopération pour le développement plus efficace – Rapport d'étape 2014*. En ligne : <http://effectivecooperation.org/wordpress/wp-content/uploads/2014/04/Vers-une-cooperation-efficace-au-service-du-developpement-FINAL.pdf>.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole et Programme alimentaires mondial (2013). *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2013 – Les multiples dimensions de l'insécurité alimentaire*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2010). *Évaluation des ressources forestières mondiales 2010*. En ligne : <http://www.fao.org/docrep/013/i1757f/i1757f.pdf>.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (2010). *UNESCO Science Report 2010* [résumé en français : *Rapport de l'UNESCO sur la science 2010*]. En ligne : <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/science-technology/prospective-studies/unesco-science-report/unesco-science-report-2010/>.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (2011). *L'UNESCO et l'éducation – « Toute personne a droit à l'éducation »*. En ligne : <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002127/212715f.pdf>.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (2012). *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2011 – Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde – Focus sur l'enseignement secondaire*. Institut de statistique de l'UNESCO, Paris.

Organisation internationale du Travail (2013). *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2013 – Une génération menacée*. Bureau international du Travail.

Organisation internationale du Travail (2011). *Key Indicators of the Labour Market – Seventh Edition*. Bureau international du Travail, Genève. En ligne : [http://www.ilo.org/empelm/pubs/WCMS\\_114060/lang-en/index.htm](http://www.ilo.org/empelm/pubs/WCMS_114060/lang-en/index.htm).

Organisation internationale du Travail (2013). *Global employment trends 2013 – Recovering from Second Jobs Dip* [résumé en français : *Tendances mondiales de l'emploi 2013 – Surmonter une nouvelle crise de l'emploi*]. Bureau international du Travail, Genève.

Organisation mondiale de la santé (2014). *La santé des populations – Rapport sur la santé dans la Région africaine*, *Bulletin de l'Organisation mondiale de la santé*, vol. 92 (mars). En ligne : <http://www.who.int/bulletin/africanhealth/fr/>.

Ortiz, Isabel, et Matthew Cummins. « L'inégalité mondiale – La répartition des revenus dans 141 pays », *Politique sociale et économique – Document de travail*. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, New York. Août 2012.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2012). *Économie verte – Document d'information – Santé*. En ligne : [http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/research\\_products/briefingpapers/FR\\_GE\\_HEALTH.pdf](http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/research_products/briefingpapers/FR_GE_HEALTH.pdf).

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2012). *UNEP Global Environmental Alert Service (GEAS)*. Mars. En ligne : [http://na.unep.net/geas/getUNEPPageWithArticleIDScript.php?article\\_id=80](http://na.unep.net/geas/getUNEPPageWithArticleIDScript.php?article_id=80).

Programme des Nations Unies pour le développement (2009). *Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement*. En ligne : [http://web.undp.org/evaluation/handbook/french/documents/PME-Handbook\\_Fr.pdf](http://web.undp.org/evaluation/handbook/french/documents/PME-Handbook_Fr.pdf).

Programme des Nations Unies pour le développement (2012). *Achieving the Millennium Development Goals in Africa – The Millennium Development Goals Africa Steering Group's Recommendations – Implementation Framework*. Juin. En ligne : [http://www.mdgafrica.org/pdf/MDGAFRICA\\_IMPLEMENTATION\\_FRAMEWORK.pdf](http://www.mdgafrica.org/pdf/MDGAFRICA_IMPLEMENTATION_FRAMEWORK.pdf).

Programme des Nations Unies pour le développement (2012). *Rapport sur le développement humain en Afrique 2012 – Vers une sécurité alimentaire durable*. New York.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (2013). *Concept Note: Strengthening Partnerships for a New Africa Urban Agenda*. Nairobi.

Réseau des solutions pour le développement durable (2013). *Programme d'actions pour le développement durable – Rapport destiné au Secrétaire général des Nations Unies*. En ligne : <http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2013/06/Programme-d'Actions-pour-le-Développement-Durable.pdf>.

Standard Chartered (Global Research) (2013). *Special Report – Measuring Sustainable Development*. 18 septembre. En ligne :

<https://www.sc.com/en/resources/global-en/pdf/Research/Sustainability.pdf>.

## Annexe : Objectifs, cibles et indicateurs de développement durable de la Région Afrique

	Objectifs	Cibles	Indicateurs
<b>Objectif 1</b>	Éliminer toutes les formes de pauvreté	1.1 D'ici à 2030, éliminer la pauvreté absolue et réduire à zéro le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour dans les zones urbaines et rurales	2. Pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25 dollar par jour 3. Nombre de pauvres
<b>Objectif 2</b>	Promouvoir l'agriculture durable, assurer la sécurité alimentaire et une nutrition adéquate pour tous	2.1 D'ici à 2030, mettre fin à la dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire 2.2 D'ici à 2025, étendre l'agriculture d'irrigation 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole 2.4 D'ici à 2025, réduire de 75 % les pertes après récolte 2.5 D'ici à 2030, réduire à zéro les pertes évitables 2.6 D'ici à 2025, améliorer du simple au double l'état nutritionnel de la population	7. Pourcentage de la population dépendant de l'aide alimentaire 8. Proportion de terres agricoles sous irrigation 9. Pourcentage de croissance de la productivité agricole 10. Pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale 11. État nutritionnel national 12. Pourcentage de la population souffrant de la faim chronique 13. Proportion de la population dont la consommation d'énergie alimentaire est inférieure au seuil minimum 14. Pourcentage de pertes après récolte 15. Croissance des investissements dans l'agriculture au regard des plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire



Objectifs	Cibles	Indicateurs
<p><b>Objectif 3</b></p> <p>Assurer des services de santé de qualité, adéquats, abordables et complets pour tous</p>	<p>3.1 Porter l'espérance de vie à 60 ans au moins d'ici à 2020 et à 70-80 ans au moins d'ici à 2030</p> <p>3.2 D'ici à 2030, assurer l'accès universel à des services de santé de base de qualité et aux médicaments essentiels</p> <p>3.3 D'ici à 2030, réduire à zéro le taux de mortalité évitable associé à la mortalité infantile, la mortalité des enfants de moins de cinq ans et la mortalité maternelle</p> <p>3.4 D'ici à 2030, réduire de 50 % le nombre de décès dus aux maladies cardiovasculaires et aux maladies non transmissibles</p> <p>3.5 D'ici à 2030, réduire à 25 % l'incidence des maladies cardiovasculaires et des maladies non transmissibles</p> <p>3.6 D'ici à 2030, réduire de 75 % les nouvelles infections par le VIH</p> <p>3.7 D'ici à 2030, réduire de 80 % les nouvelles infections par la tuberculose</p> <p>3.8 D'ici à 2030, éliminer 80 % des décès dus au paludisme</p> <p>3.9 D'ici à 2030, réduire à 25 % l'incidence du paludisme</p> <p>3.10 D'ici à 2030, atteindre au moins 60 % de la cible visant à construire une installation médicale pour 1 000 personnes</p> <p>3.11 D'ici à 2030, produire localement 80 % des médicaments</p> <p>3.12 D'ici à 2018, réformer la politique de santé pour y inclure la promotion et la protection de la santé génésique</p>	<p>1. Espérance de vie moyenne</p> <p>2. Pourcentage de la population ayant accès aux soins de santé primaires</p> <p>3. Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel soignant qualifié</p> <p>4. Pourcentage d'enfants âgés de 1 an vaccinés contre la rougeole</p> <p>5. Taux de mortalité infantile et taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</p> <p>6. Taux de mortalité maternelle (décès maternels pour 1 000 naissances vivantes)</p> <p>7. Nombre de décès dus aux maladies cardiovasculaires et aux maladies non transmissibles, et incidence de ces maladies</p> <p>8. Prévalence et taux de mortalité du VIH/sida</p> <p>9. Pourcentage de la population à un stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux</p> <p>10. Nombre de nouvelles infections par le VIH</p> <p>11. Taux de prévalence de la tuberculose et infections par 100 000 personnes</p> <p>12. Taux de mortalité de la tuberculose par 100 000 personnes</p> <p>13. Incidence du paludisme par 100 000 personnes et décès dus à cette maladie</p> <p>14. Nutrition, style de vie et obésité</p> <p>15. Nombre d'installations médicales pour 1 000 personnes</p> <p>16. Proportion de la population faisant usage des services de santé</p> <p>17. Nombre de médecins par rapport au nombre de patients</p> <p>18. Proportion de la population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé</p>

Objectifs	Objectifs	Cibles	Indicateurs
<p><b>Objectif 4</b></p> <p>Assurer l'accès à une éducation abordable et de qualité pour tous, à tous les niveaux</p>		<p>4.1 D'ici à 2025, réaliser dans l'enseignement primaire la parité totale des sexes, un taux net de scolarisation de 100 % et un taux d'achèvement de 100 %</p> <p>4.2 Réaliser dans l'enseignement secondaire et tertiaire, pour les deux sexes, des taux minimum de scolarisation et d'achèvement de 80 % d'ici à 2025 et de 90 % d'ici à 2030</p> <p>4.3 D'ici à 2030, réaliser un taux d'alphabétisation de 80 % de la population de chaque sexe dans la tranche d'âge de 15 à 24 ans</p> <p>4.4 D'ici à 2030, réaliser un taux d'alphabétisation d'au moins 60-70 % de la population adulte</p> <p>4.5 D'ici à 2030, assurer un enseignement de niveau international dans 60 % des établissements d'enseignement nationaux</p> <p>4.6 Doubler le taux d'encadrement des enseignants à tous les niveaux d'ici à 2025 et assurer un enseignement de niveau international dans 60 % de tous les établissements d'enseignement d'ici à 2030</p> <p>4.7 D'ici à 2030, atteindre au moins 80 % de la cible consistant à construire une école primaire et une école secondaire pour 1 000 personnes</p> <p>4.8 D'ici à 2025, élever au moins une université dans chaque pays à un niveau d'excellence établi</p> <p>4.9 D'ici à 2018, mener à bien une réforme du système éducatif en vue d'étendre le programme aux soins et au développement de la petite enfance</p>	<p>1. Pourcentage d'élèves qui commencent la première année et finissent la dernière année de l'enseignement primaire</p> <p>2. Taux de scolarisation et d'achèvement dans l'enseignement de niveau primaire</p> <p>3. Taux de scolarisation et d'achèvement dans l'enseignement de niveau secondaire</p> <p>4. Taux de scolarisation et d'achèvement dans l'enseignement de niveau tertiaire</p> <p>5. En années, durée moyenne effective contre durée moyenne escomptée de la scolarité</p> <p>6. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire</p> <p>7. Taux d'alphabétisation des jeunes</p> <p>8. Taux d'alphabétisation des adultes</p> <p>9. Existence d'une politique relative aux soins et au développement de la petite enfance</p> <p>10. Taux d'encadrement des enseignants à tous les niveaux d'enseignement (primaire, secondaire et tertiaire)</p> <p>11. Nombre d'écoles primaires et secondaires disponibles pour 1 000 personnes</p> <p>12. Évaluation de la qualité de l'enseignement au regard des critères nationaux et internationaux</p>

Objectifs	Objectifs	Cibles	Indicateurs
<p><b>Objectif 5</b></p> <p>Réaliser l'égalité des sexes, protéger et autonomiser les femmes, les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité</p>	<p><b>a) Renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b></p> <p>5a.1 D'ici à 2030, réaliser la parité hommes-femmes en matière d'emploi dans au moins 60 % des principales administrations et entreprises des secteurs public et privé</p> <p>5a.2 D'ici à 2020, combler l'écart entre le salaire moyen des femmes et le salaire moyen des hommes dans les principales administrations et entreprises des secteurs public et privé</p> <p>5a.3 D'ici à 2020, inscrire dans les constitutions nationales le droit des femmes et des pauvres à la propriété foncière et à l'héritage</p> <p>5a.4 D'ici à 2020, réformer les lois et pratiques afin de reconnaître des droits de propriété égaux aux femmes</p> <p>5a.5 D'ici à 2025, créer un fonds de développement agricole pour les femmes</p>	<p><b>b) Élever le niveau d'emploi et d'épanouissement des jeunes</b></p> <p>5b.1 Réduire le chômage des jeunes d'au moins 5 % par an</p> <p>5b.2 D'ici à 2030, réduire de moitié le nombre de jeunes analphabètes</p> <p>5b.3 D'ici à 2025, doubler les ressources allouées aux organismes et programmes consacrés à l'épanouissement de la jeunesse</p> <p>5b.4 Mettre sur pied un fonds destiné à l'épanouissement de la jeunesse et des programmes de formation pour la jeunesse afin d'équiper chaque tranche de 1 000 jeunes analphabètes et non qualifiés des compétences requises</p> <p>5b.5 D'ici à 2020, prévoir la représentation des jeunes dans les processus et les structures de prises de décisions importantes</p> <p>5b.6 D'ici à 2020, mettre au point un enseignement général et professionnel capable d'équiper les jeunes des compétences nécessaires pour répondre aux besoins du marché du travail</p>	<p>1. Pourcentage de femmes ayant des emplois rémunérés non agricoles dans les principales administrations et entreprises des secteurs public et privés</p> <p>2. Proportion de sièges occupés par des femmes dans les assemblées législatives nationales</p> <p>3. Proportion de femmes exerçant des fonctions ministérielles ou à la tête de grandes administrations</p> <p>4. Degré d'accès à la terre</p> <p>5. Étendue de l'accès au crédit</p>
			<p>1. Taux de chômage</p> <p>2. Nombre d'emplois nouveaux créés pour les jeunes</p> <p>3. Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans</p> <p>4. Pourcentage de jeunes analphabètes</p> <p>5. Pourcentage de jeunes non qualifiés</p> <p>6. Nombre de programmes de reconversion des jeunes et efficacité de ces programmes</p> <p>7. Adéquation entre les compétences offertes et les besoins du marché du travail</p> <p>8. Nombre de programmes de formation et de développement des compétences répondant aux besoins du marché du travail</p>

	<b>Objectifs</b>	<b>Cibles</b>	<b>Indicateurs</b>
<b>Objectif 6</b>	Assurer l'inclusion et la protection sociales, y compris un revenu minimum garanti et la sécurité sociale, et un emploi décent pour tous, en particulier pour les jeunes	<p><b>a) Renforcer la sécurité sociale</b></p> <p>6a.1 D'ici à 2030, augmenter la part des ressources de sécurité sociale et d'assistance sociale destinée aux pauvres, aux handicapés, aux personnes âgées et à tous les autres groupes vulnérables</p> <p>6a.2 D'ici à 2020, réduire de deux tiers le nombre d'infractions violentes pour 100 000 personnes</p> <p>6a.3 D'ici à 2020, réduire de moitié la violence sexiste</p> <p>6a.4 D'ici à 2020, réduire de moitié le nombre de viols pour 100 000 personnes</p> <p>6a.5 D'ici à 2030, transformer 80 % des implantations spontanées (zones de taudis)</p> <p>6a.6 Améliorer la qualité du capital social et de la cohésion sociale</p> <p>6a.7 D'ici à 2030, promouvoir un milieu de travail soucieux de la personne handicapée</p> <p>6a.8 Mettre l'accent sur l'industrie artisanale et sur les petites et moyennes entreprises pour la création d'emplois</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pourcentage de ménages dirigés par un enfant bénéficiant d'une assistance sociale</li> <li>2. Pourcentage de la population vulnérable ayant accès au logement</li> <li>3. Pourcentage de la population ayant un accès sûr à l'énergie et à d'autres services infrastructurels</li> <li>4. Degré d'inégalité des revenus et des chances</li> <li>5. Taux de criminalité violente</li> <li>6. Taux de violence sexiste</li> <li>7. Proportion de viols</li> <li>8. Pourcentage de la population vivant dans des implantations spontanées (taudis)</li> <li>9. Taux de transformation des taudis</li> <li>10. Proportion de personnes handicapées ayant un emploi décent</li> <li>11. Part des dépenses publiques consacrée à la sécurité sociale et à l'assistance sociale</li> <li>12. Pourcentage de la population bénéficiant de la sécurité sociale</li> </ol>
		<p><b>b) Améliorer l'inclusion et l'équité sociales</b></p> <p>6b.1 D'ici à 2018, intégrer la protection sociale dans les stratégies nationales de développement et prévoir des filets de sécurité pour les groupes vulnérables sans revenus</p> <p>6b.2 D'ici à 2020, assurer aux communautés locales et désavantagées une part équitable des bienfaits associés à l'exploitation minière et aux ressources naturelles</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part des recettes de l'exploitation minière et de l'exploitation d'autres ressources naturelles qui revient aux communautés locales et désavantagées</li> <li>2. Mesure dans laquelle les communautés locales participent à la négociation des contrats miniers</li> <li>3. Part des ressources publiques consacrée à la protection sociale des groupes vulnérables</li> <li>4. Nombre de personnes bénéficiant d'un filet de sécurité social</li> </ol>

Objectifs	Objectifs	Cibles	Indicateurs
<p><b>Objectif 7</b></p>	<p>Réaliser une transformation structurelle des économies et une croissance économique soutenue et inclusive ; accélérer le développement infrastructurel, l'industrialisation inclusive et durable, et l'élargissement de l'accès à l'énergie abordable ; construire des villes résilientes et des établissements humains durables</p>	<p><b>a) Réaliser une transformation structurelle et une croissance inclusive</b></p> <p>7a.1 D'ici 2025, réaliser une croissance inclusive dans tous les secteurs clés</p> <p>7a.2 D'ici à 2018, intégrer, dans les programmes nationaux de développement, des politiques et des stratégies visant à promouvoir l'équité intergénérationnelle dans la croissance économique</p> <p>7a.3 D'ici à 2025, assurer l'émergence d'économies fondées sur la connaissance et mues par l'innovation</p> <p>7a.4 Réduire de 30 % d'ici à 2020 et de 80 % d'ici à 2030 le coût élevé du développement dans les économies des pays insulaires</p> <p>7a.5 Réduire le volume des déchets côtiers de 30 % d'ici à 2020 et de 80 % d'ici à 2030</p> <p>7a.6 Réduire la piraterie marine de 50 % d'ici à 2020 et de 80 % d'ici à 2030</p> <p>7a.7 D'ici à 2025, mettre en place au moins un corridor de transit entre un pays sans littoral et un pays côtier</p>	<p>1. Pourcentage de croissance du PIB par habitant</p> <p>2. Part des revenus totaux perçus par les 10-20 % les plus pauvres de la population</p> <p>3. Part des revenus totaux perçus par les 10-20 % les plus riches de la population</p> <p>4. Coefficient de Gini</p> <p>5. Part en pourcentage des investissements verts dans le PIB</p> <p>6. Pourcentage de possibilités d'emplois verts créées</p> <p>7. Pourcentage d'industries utilisant les énergies renouvelables et les technologies associées à la croissance verte</p> <p>8. Part en pourcentage de l'investissement public et privé dans les éléments moteurs de la croissance verte – recherche et développement, innovation, etc.</p> <p>9. Degré de participation locale dans les investissements de croissance</p> <p>10. Balance commerciale à moyen et long terme</p> <p>11. Rapport dette/PIB (dette intérieure et extérieure)</p> <p>12. Volume des déchets côtiers dans les économies des pays insulaires</p> <p>13. Importance de la piraterie marine dans les économies des pays côtiers</p> <p>14. Nombre de politiques et de stratégies incluses dans les programmes nationaux de développement pour promouvoir l'équité intergénérationnelle dans la croissance économique</p>

Objectifs	Cibles	Indicateurs
	<p><b>b) Promouvoir un développement industriel durable et inclusif</b></p> <p>7b.1 Atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire et d'économie émergente d'ici à 2030, et mise en œuvre du paiement en ligne des biens et services d'ici à 2025</p> <p>7b.2 Part du secteur manufacturier dans le PIB (porter à un minimum de 20-25 % d'ici à 2020)</p> <p>7b.3 Part des exportations de produits manufacturés dans l'ensemble des exportations (porter à un minimum de 60-70 % d'ici à 2030)</p> <p>7b.4 D'ici à 2025, valoriser 60-80 % de toutes les matières premières et mettre sur pied des systèmes d'innovation autour de tous les produits clefs dans lesquels interviennent des matières premières dont les communautés locales sont dotées</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part du secteur manufacturier dans le PIB</li> <li>2. Part des exportations de produits manufacturés dans l'ensemble des exportations</li> <li>3. Valeur ajoutée par le secteur manufacturier</li> <li>4. Mesure dans laquelle sont appliquées les directives visant la durabilité de la production et de la consommation</li> <li>5. Mesure dans laquelle les politiques existantes constituent un environnement favorable à l'investissement de l'industrie dans les technologies de production durable</li> <li>6. Pourcentage des produits manufacturés dans le commerce (porter le commerce des produits manufacturés à un minimum de 30 % d'ici à 2030)</li> <li>7. Mesure de l'implantation des systèmes financiers et de paiement</li> <li>8. Part des transactions et des paiements de biens et services effectués en ligne</li> <li>9. Degré d'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles dans la production</li> <li>10. Degré d'efficacité énergétique et d'efficacité sur le plan des émissions de carbone dans la production des biens et services</li> <li>11. Degré d'efficacité de la consommation des services infrastructurels et des ressources naturelles (cultures, poissons, bois, fourrage)</li> <li>12. Calendrier pour le passage des administrations et entreprises publiques et privées aux achats écologiques</li> <li>13. Existence dans chaque pays d'un centre national pour une production propre ainsi que de lois environnementales favorisant l'efficacité de ce centre</li> <li>14. Mesure dans laquelle la parité des sexes se reflète dans la croissance de l'emploi industriel</li> </ol>

Objectifs	Cibles	Indicateurs
	<p><b>c) Accélérer le développement infrastructurel, y compris l'élargissement de l'accès à une énergie abordable</b></p> <p>7c.1 D'ici à 2030, répondre à 60-70 % des besoins infrastructurels au moyen de ressources intérieures</p> <p>7c.2 D'ici à 2030, mettre à disposition des transports publics écologiques en carburant</p> <p>7c.3 D'ici à 2030, transformer l'infrastructure électrique pour que 70-80 % de la population ait accès à une électricité abordable</p> <p>7c.4 D'ici à 2025, assurer l'accès d'au moins 50 % de la population rurale à une énergie propre et renouvelable</p> <p>7c.5 D'ici à 2030, atteindre au moins 50 % d'efficacité énergétique et d'efficacité sur le plan des émissions de carbone dans la production</p> <p>7c.6 D'ici à 2030, atteindre au moins 50 % d'efficacité dans la consommation des services infrastructurels, des ressources naturelles et des ressources environnementales</p> <p>7c.7 D'ici à 2030, veiller à ce que les énergies renouvelables représentent 50 % de la fourniture énergétique</p> <p>7c.8 D'ici à 2025, veiller à ce que chaque ménage ait accès à l'eau potable</p> <p>7c.9 Mettre des installations d'assainissement à la disposition de 70 % de la population d'ici à 2020, de 80 % de la population d'ici à 2025, et de toute la population d'ici à 2030</p> <p>7c.10 Renforcer la capacité de développement infrastructurel</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Part des dépenses publiques consacrées au développement infrastructurel</li> <li>2. Part des partenariats public-privé dans le développement infrastructurel</li> <li>3. Taux de réalisation des projets relevant du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) dans le domaine des transports, de l'énergie, des technologies de l'information et des communications, et des bassins versants transfrontaliers</li> <li>4. Pourcentage d'énergie provenant de sources renouvelables</li> <li>5. Qualité et efficacité du transport des marchandises et des personnes</li> <li>6. Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité</li> <li>7. Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable</li> <li>8. Pourcentage de la population ayant accès à des installations d'assainissement améliorées</li> </ol>

Objectifs	Cibles	Indicateurs
<p><b>Objectif 8</b></p> <p>Améliorer la qualité, la résilience et la protection de l'environnement ; promouvoir l'exploitation, l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles</p>	<p><b>a) Gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles</b></p> <p>8a.1 Réduire de 2-5 % par an les émissions par habitant de CO2 et de gaz à effet de serre, notamment les émissions provenant des bateaux et des avions</p> <p>8a.2 D'ici à 2030, améliorer d'au moins 60 % la qualité des océans et des cours d'eau</p> <p>8a.3 D'ici à 2030, mettre en place un système écologiquement viable et efficace pour gérer au moins 80 % des déchets</p> <p>8a.4 D'ici à 2025, réduire de moitié l'utilisation des pesticides de synthèse</p> <p>8a.5 D'ici à 2025, créer et doter un fonds spécial pour la gestion de l'environnement en Afrique</p> <p>8a.6 D'ici à 2018, promulguer des lois et règlements visant à réduire l'intensité de l'exploitation et du prélèvement des ressources naturelles – minéraux, cultures, populations de poissons, bois et toutes espèces menacées</p> <p>8a.7 D'ici à 2030, régénérer toutes les terres dégradées par l'exploitation des ressources minérales</p> <p>8a.8 D'ici à 2020, revoir et, le cas échéant, renégocier les contrats d'exploitation minière ainsi que les politiques et législations minières</p> <p>8a.9 D'ici à 2020, veiller à la mise au point d'instruments de participation des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles</p> <p>8a.10 D'ici à 2020, intégrer la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans les politiques</p> <p>8a.11 D'ici à 2018, mettre en place les lois, règlements et politiques nécessaires pour promouvoir la gestion viable des forêts</p> <p>8a.12 D'ici à 2025, créer les capacités nationales nécessaires pour déterminer l'emplacement, la quantité et la qualité du potentiel en ressources naturelle</p>	<p>1. Émissions de CO2 par habitant</p> <p>2. Pollution atmosphérique urbaine</p> <p>3. Teneur de l'air ambiant en polluants</p> <p>4. Qualité de l'eau douce dans les cours d'eau</p> <p>5. Pourcentage de terres arables régénérées après dégradation</p> <p>6. Pourcentage de terres protégées régénérées après dégradation</p> <p>7. État des principales populations de poissons</p> <p>8. État des ressources en bois</p> <p>9. États des ressources minérales</p> <p>10. Qualité des sols agricoles</p> <p>11. Écosystèmes régénérés après destruction par exploitation minière</p> <p>12. Espèces menacées protégées et rétablies</p> <p>13. Stratégies et politiques de participation des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles</p> <p>14. Efficacité du cadre institutionnel pour la gestion des ressources naturelles</p>



Objectifs	Cibles	Indicateurs
<p><b>Objectif 9</b></p> <p>Lutter contre la désertification et la dégradation des terres, atténuer les effets de la sécheresse et promouvoir la gestion durable des terres et des océans</p>	<p><b>a) Gestion durable des terres et de l'eau</b></p> <p>9a.1 D'ici à 2030, réduire les taux de dégradation des terres, de désertification et de déforestation, atténuer les effets de la sécheresse et régénérer la moitié des terres perdues</p> <p>9a.2 D'ici à 2018, intégrer le développement et la gestion des ressources en eau dans les stratégies et politiques</p> <p>9a.3 D'ici à 2020, encourager le recours à des pratiques et soutenir matériellement l'usage d'intrants qui améliorent la qualité et la fertilité des sols</p> <p>9a.4 D'ici à 2025, réduire de moitié l'utilisation d'engrais non biologiques et de pesticides agricoles</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pourcentage de couverture forestière</li> <li>2. Pourcentage d'aires terrestres et marines protégées</li> <li>3. Pourcentage de prairies replantées</li> <li>4. Superficie reboisée</li> <li>5. Superficie forestière faisant l'objet d'une gestion durable</li> <li>6. Superficie des terres désertifiées restaurées</li> <li>7. Niveau d'utilisation des pesticides et des engrais non organiques</li> <li>8. Quantité d'eau disponible par habitant</li> <li>9. Degré d'intégration de la gestion durable des terres et de l'eau dans les stratégies de développement</li> </ol>
	<p><b>b) Stimuler la résilience aux changements climatiques ainsi que la réduction et la gestion des risques de catastrophe</b></p> <p>9b.1 D'ici à 2020, intégrer dans les stratégies nationales de développement des mesures complètes visant à réduire les effets des changements climatiques sur les ressources naturelles et les écosystèmes</p> <p>9b.2 D'ici à 2025, développer la capacité de réduction et de gestion des risques de catastrophe et les initiatives d'adaptation aux changements climatiques</p> <p>9b.3 D'ici à 2030, mobiliser 18 milliards de dollars par an au moyen du mécanisme pour un développement propre afin de répondre aux besoins d'adaptation aux changements climatiques et de soutenir le développement rural</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pourcentage de la population exposé aux inondations</li> <li>2. Cultures perdues en raison de l'extrême variabilité des conditions météorologiques</li> <li>3. Changements du niveau des eaux</li> <li>4. État des ressources marines</li> <li>5. Efficacité des stratégies de gestion des risques de catastrophe</li> </ol>
	<p><b>c) Restaurer la biodiversité et la santé des écosystèmes</b></p> <p>9c.1 D'ici à 2025, restaurer la valeur ou l'intégrité écologiques des forêts et parcs naturels appauvris</p> <p>9c.2 D'ici à 2020, susciter une prise de conscience accrue de la conservation de la biodiversité</p> <p>9c.3 D'ici à 2025, améliorer la quantité et la qualité des écosystèmes</p> <p>9c.4 D'ici à 2018, intégrer la conservation de la biodiversité et des écosystèmes dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pourcentage d'écosystèmes naturels restants, en termes de superficie</li> <li>2. Pourcentage d'espèces restantes</li> <li>3. État des espèces et des habitats</li> <li>4. Proportion d'espèces menacées d'extinction</li> <li>5. Proportion d'espèces régénérées ou restaurées</li> <li>6. Niveau de prise de conscience de la conservation de la biodiversité et des écosystèmes</li> </ol>

Objectifs	Cibles	Indicateurs
<p><b>Objectif 10</b></p> <p>Promouvoir la culture, la recherche, la science, l'innovation et le développement technologique</p>	<p><b>a) Préserver et encourager la culture</b></p> <p>10a.7 Préserver les identités culturelles, les valeurs sociétales et la pratique des langues autochtones</p> <p>10a.7 Promouvoir les savoirs locaux dans tous les aspects du développement</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Degré d'utilisation des langues autochtones dans les écoles</li> <li>2. Degré d'intégration des savoirs locaux dans les soins de santé, l'éducation et la socialisation des jeunes</li> <li>3. Degré d'intégration des pratiques culturelles dans le développement durable</li> </ol>
	<p><b>b) Développer la recherche, la science, la technologie et l'innovation</b></p> <p>10b.1 Améliorer la qualité de l'enseignement scientifique et technologique et prévoir les incitations nécessaires pour qu'il suscite un intérêt certain et durable de la part de la jeunesse ; d'ici à 2020, veiller à ce qu'au moins 50 % des élèves qui achèvent l'enseignement secondaire aient des notes situées entre A et C en mathématiques et en science</p> <p>10b.2 Financer adéquatement les établissements d'enseignement scientifique et technologique du niveau tertiaire ; d'ici à 2020, élever au moins un de ces établissements par pays à l'excellence en matière de formation et de recherche</p> <p>10b.3 D'ici à 2030, établir au moins trois centres d'excellence en science et en technologie dans chaque pays africain afin de stimuler l'innovation et l'application des connaissances nouvelles à l'agriculture, à l'industrie et aux services</p> <p>10b.4 Doter les centres d'excellence du NEPAD des ressources nécessaires et les perfectionner dans des domaines tels que les biosciences, les sciences de l'eau, la technologie du laser et les sciences mathématiques, de sorte à les élever au niveau mondial d'ici à 2025 et à promouvoir le développement et l'application sûre des nouvelles connaissances sur le continent</p> <p>10b.5 Former annuellement au moins 1000 scientifiques de haut niveau sur le continent</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proportion d'étudiants et qualité des résultats de passage en mathématiques, science et technologie aux niveaux primaire et secondaire</li> <li>2. Proportion d'étudiants entreprenant des cours basés sur la science et la technologie au niveau tertiaire</li> <li>3. Nombre d'établissements de formation et de recherche en science, technologie et innovation, et classement mondial de ces établissements</li> <li>4. Nombre de scientifiques et de spécialistes en technologie formés chaque année</li> <li>5. Nombre de systèmes d'innovation mis au point pendant la période 2015-2030 au soutien de l'agriculture, de l'industrie et des services</li> <li>6. Nombre de procédés et produits innovants brevetés et appliqués au cours de chaque demi-décennie</li> <li>7. Degré d'application des connaissances autochtones</li> </ol>

Objectifs	Cibles	Indicateurs
	<p>10b.8 D'ici à 2025, mettre au point des systèmes d'innovation autour des processus et produits clés des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services</p> <p>10b.9 Promouvoir l'application du savoir autochtone de l'Afrique dans tous les aspects du bien-être societal</p> <p>10b.10 D'ici à 2030, combiner la pratique de la médecine traditionnelle avec les approches modernes</p> <p>10b.11 Mobiliser les partenariats pour veiller à ce que la Stratégie de L'Union africaine pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA 2024) soit menée à bien</p>	<p>12. Degré d'intégration des pratiques traditionnelle et moderne de la médecine</p> <p>13. Résultats de la STISA 2024 de l'Union africaine</p>
<b>Objectif 11</b>	<p>Intensifier les partenariats mondiaux et régionaux pour le développement</p> <p>11.1 Réduire les flux financiers illégaux de moitié d'ici à 2020, et les éliminer totalement d'ici à 2030</p> <p>11.2 D'ici à 2025, rapatrier les fortunes mal acquises confiées à des banques étrangères</p> <p>11.3 D'ici à 2016, réduire de moitié le coût des virements internationaux</p> <p>11.4 D'ici à 2016, réduire à un maximum de 1 % le coût des envois d'argent de la diaspora</p> <p>11.5 D'ici à 2025, transférer les technologies vertes aux pays africains</p> <p>11.6 Accroître le commerce des produits africains et élargir leur accès aux marchés</p> <p>11.7 Redynamiser les partenariats mondiaux pour réorienter l'action collective vers l'efficacité du développement</p> <p>11.8 D'ici à 2030, réaliser pleinement les cibles d'intégration régionale des huit communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine</p> <p>11.9 D'ici à 2030, porter à 50 % la part du commerce intra-africain</p> <p>11.10 D'ici à 2020, éliminer les barrières aux transferts de fonds en Afrique</p> <p>11.11 Réduire de moitié le coût des envois d'argent en Afrique</p>	<p>1. Volume des flux financiers illicites</p> <p>2. Montant des fortunes mal acquises rapatriées</p> <p>3. Coût des virements internationaux</p> <p>4. Coût des envois d'argent de la diaspora</p> <p>5. Nouvelles technologies vertes transférées</p> <p>6. État de l'accès des exportations africaines aux marchés</p> <p>7. Efficacité des partenariats mondiaux</p> <p>8. Représentation, responsabilisation et transparence des grands organismes internationaux dans les domaines du développement multilatéral et de la finance</p> <p>9. Part du commerce intra-africain dans le commerce total</p> <p>10. Progrès réalisés par rapport aux cibles d'intégration régionale</p> <p>11. Coût des envois d'argent de la diaspora en Afrique</p>

Objectif 12	Objectifs	Cibles	Indicateurs
<p>Promouvoir la bonne gouvernance aux niveaux national et international</p>	<p><b>a) Bonne gouvernance, transparence et responsabilisation</b></p> <p>12a.1 Augmenter l'efficacité et la rentabilité des services publics de 50 % d'ici à 2020 et de 80 % d'ici à 2030</p> <p>12a.2 Renforcer les processus démocratiques participatifs et les élections comme moyens de changement des gouvernements</p> <p>12a.3 Maintenir une tolérance zéro à l'égard des changements non démocratiques de gouvernements</p> <p>12a.4 Exiger des dirigeants des secteurs public et privé le plus haut degré de transparence et de responsabilité</p> <p>12a.5 Réduire la corruption au sein du secteur public de 50 % d'ici à 2020 et de 80 % d'ici à 2030</p> <p>12a.6 D'ici à 2020, veiller à ce que tous les pays africains accèdent au MAEP</p> <p>12a.7 Promouvoir la reconstruction et le relèvement en période post conflictuelle</p> <p>12a.8 D'ici à 2025, donner une plus grande voix à l'Afrique dans la gouvernance des grandes institutions mondiales de la finance et du développement – la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), la Société financière internationale et le Conseil de sécurité de l'ONU – et y favoriser une représentation équilibrée des régions du monde</p>	<p><b>b) Paix, sécurité et stabilité sociopolitique</b></p> <p>12b.1 Réduire les conflits armés à zéro d'ici à 2020 et établir des sociétés libres de tout conflit violent d'ici à 2030</p> <p>12b.2 D'ici à 2030, réduire de 80 % le commerce illicite des armes légères, la prolifération des armes et le trafic des drogues</p> <p>12b.3 Augmenter les contributions des gouvernements africains et des partenaires de développement au Fonds de paix</p>	<p>1. Coût et délais de prestation des services publics</p> <p>2. Nombre de changements non démocratiques de gouvernements</p> <p>3. Mesure dans laquelle les parties intéressées participent à la gouvernance politique</p> <p>4. Qualité des élections</p> <p>5. Niveau de corruption</p> <p>6. Nombre de pays accédant au MAEP et mettant en œuvre des plans d'action nationaux</p> <p>7. Nombre de pays en situation post conflictuelle menant des programmes de réconciliation, de reconstruction et de relèvement</p> <p>8. Force et efficacité de la voix de l'Afrique dans la gouvernance des grandes institutions mondiales de la finance et du développement</p>
			<p>1. Nombre de conflits armés par année</p> <p>2. Ressources disponibles pour les opérations de paix et de sécurité</p>

